



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr.
GENERALE

A/46/726 ✓

S/23265

4 décembre 1991

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ARABE/
ESPAGNOL/FRANCAIS

ASSEMBLEE GENERALE

Quarante-sixième session

Points 19, 21 et 22 de l'ordre du jour

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR

L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX

PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE :

a) EXAMEN ET EVALUATION FINALS DE

L'EXECUTION DU PROGRAMME D'ACTION DES

NATIONS UNIES POUR LE REDRESSEMENT

ECONOMIQUE ET LE DEVELOPPEMENT DE

L'AFRIQUE, 1986-1990; b) PROBLEMES

DES PRODUITS DE BASE AFRICAINS

PROGRAMMES ET ACTIVITES EN FAVEUR DE

LA PAIX DANS LE MONDE

CONSEIL DE SECURITE

Quarante-sixième année

Lettre datée du 2 décembre 1991, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent du Ghana auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Me référant à ma lettre datée du 14 novembre 1991 (A/46/659-S/23223), j'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, d'ordre de mon gouvernement, copie du rapport, en anglais, arabe, espagnol et français, de la dixième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés tenue à Accra du 2 au 7 septembre 1991 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du rapport qui y est annexé comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 19, 21 et 22 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) Kofi Nyidevu AWOONOR

ANNEXE

Rapport de la dixième Conférence ministérielle du Mouvement
des pays non alignés

Accra, 2-7 septembre 1991

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
LA DECLARATION D'ACCRA DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES	3
RAPPORT DE LA DIXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES TENUE A ACCRA (GHANA) DU 2 AU 7 SEPTEMBRE 1991 ...	4
<u>Annexes</u>	
I. RAPPORT DU PRESIDENT DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES SUR LA MISE EN OEUVRE DES DECISIONS ADOPTEES PAR LA NEUVIEME CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT DES PAYS NON ALIGNES TENUE A BELGRADE EN 1989	35
II. DECISIONS ADOPTEES AUX SEANCES PLENIERES DE LA DIXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE DES PAYS NON ALIGNES	46
III. RECOMMANDATIONS RELATIVES A UNE COMMISSION DE COORDINATION CONJOINTE MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES-GROUPE DES 77 ET UN SYSTEME DE SOUTIEN DU MOUVEMENT	53
IV. INTERVENTION DU CAPITAINE D'AVIATION J. J. RAWLINGS, PRESIDENT DU CONSEIL PROVISoire DE DEFENSE NATIONALE, A L'OUVERTURE DE LA DIXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES AU PALAIS INTERNATIONAL DES CONGRES D'ACCRA, LE 14 SEPTEMBRE 1991	55

LA DECLARATION D'ACCRA DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES

(Pour le texte de la déclaration, voir A/46/659-S/23223, annexe)

RAPPORT DE LA DIXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE
DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES
TENUE A ACCRA (GHANA)
DU 2 AU 7 SEPTEMBRE 1991

SECTION I

INTRODUCTION

1. La Conférence des ministres des Affaires étrangères des pays non alignés s'est tenue à Accra (République du Ghana) du 2 au 7 septembre 1991.
2. Une réunion de hauts fonctionnaires s'est tenue les 2 et 3 septembre 1991.
3. Le Bureau de la Conférence, présidé par le Ghana, était aussi composé par l'Angola, l'Egypte, la Namibie, le Nigéria, le Sénégal et la Tanzanie; par l'Inde, l'Iran, le Pakistan, la Palestine et la Syrie; par le Chili, Cuba, la Jamaïque et le Nicaragua; par Chypre; ainsi que par la Yougoslavie, de droit.
4. La Conférence a pris note du rapport du président du Mouvement (texte en annexe).
5. Ont participé à la Conférence les représentants des pays et organisations membres du Mouvement suivants : Afghanistan, Algérie, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Bahreïn, Bangladesh, Belize, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Cap-Vert, Chili, Chypre, Colombie, Congo, Côte d'Ivoire, Cuba, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Ethiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Inde, Indonésie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Libéria, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mongolie, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Nigéria, Oman, Ouganda, Pakistan, Palestine, Panama, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République démocratique populaire lao, République islamique d'Iran, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Yougoslavie, Zaïre, Zambie et Zimbabwe.
6. Assistaient à la Conférence en qualité d'observateurs les représentants des pays, organisations et mouvements de libération nationale suivants : Brésil, Costa Rica, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, African National Congress, Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS), Ligue des Etats arabes, Organisation de la Conférence islamique, Organisation de solidarité des peuples afro-asiatiques, Organisation de l'unité africaine, Organisation des Nations Unies, Pan Africanist Congress of Azania, Parti Socialiste de Porto Rico.

7. Etaient présents en qualité d'invités les pays et organisations suivants : Allemagne Federal, Australie, Autriche, Bulgarie, Canada, Espagne, Finlande, Grèce, Hongrie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays Bas, Pologne, Portugal, République fédérale tchèque et slovaque, Roumanie, Saint-Siège, Saint-Marin, Suède, Suisse, Comité spécial des Nations Unies sur la décolonisation, Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), Comité spécial contre l'apartheid, Organisation mondiale de la santé (OMS), Conseil mondial de l'alimentation, Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Comité international de la Croix-Rouge, le Croissant-Rouge, Programme alimentaire mondial.

8. La Mongolie a été admise en tant que membre à part entière du Mouvement. Le Guatemala et le Honduras ont été admis à titre d'observateurs, et le Royaume des Pays-Bas et l'Allemagne ont participé pour la première fois à titre d'invités.

9. A la séance d'ouverture, la Conférence a entendu un discours liminaire du lieutenant d'aviation J.J. Rawlings, président du Conseil provisoire de défense nationale et chef d'Etat de la République du Ghana. La Conférence a adopté par acclamation cette intervention comme document officiel.

10. A la séance d'ouverture, M. Boudimir Loncar, ministre des Affaires étrangères de la Yougoslavie, a, en sa qualité de président du Mouvement, fait une allocution consacrée au trentième anniversaire des pays non alignés. Les ministres du Nigéria, de l'Indonésie et du Venezuela, en représentation de leur groupe régional, se sont joints à cette commémoration.

11. La Conférence a rendu hommage à feu Rajiv Gandhi, ancien premier ministre de l'Inde, ancien président du Mouvement des pays non alignés et ferme partisan du non-alignement, qui a laissé une empreinte indélébile dans le Mouvement par sa défense de ses principes et de ses objectifs.

SECTION II

EXAMEN DE QUESTIONS IMPORTANTES ET URGENTES CONCERNANT LES RELATIONS INTERNATIONALES DEPUIS LE NEUVIEME SOMMET DU MOUVEMENT TENU A BELGRADE (YUGOSLAVIE) DU 4 AU 7 SEPTEMBRE 1989

12. Les changements notables qui ont commencé à intervenir dans les relations internationales avant la conférence au Sommet du Mouvement des pays non alignés tenue à Belgrade (Yougoslavie) en 1989, ont continué à s'accélérer depuis. La profondeur de ces changements a comme de juste contraint les pays non alignés et autres pays en développement à chercher d'urgence de nouvelles voies leur permettant de préserver l'élan acquis en matière de paix et de développement, d'exercer pleinement leur indépendance nationale et leur souveraineté et de mieux répondre à ces changements sans précédent.

13. La fin du monde bipolaire de l'après-guerre froide, dominé par les deux super-puissances, avec leurs systèmes social et économique en concurrence et leurs alliances stratégiques rivales, d'une part, et, de l'autre, l'émergence d'un nouvel ordre ont contraint les pays en développement, notamment les pays non alignés, à se réaffirmer d'urgence tant individuellement que collectivement, en vue de participer sur un pied d'égalité à la création de ces nouvelles relations mondiales, de préserver et de consolider leur indépendance et leur souveraineté, ainsi que de protéger leurs intérêts politiques et économiques. La liberté de régir leurs propres affaires comme ils l'entendent constitue pour eux une garantie supplémentaire d'indépendance et de souveraineté politique. Les pays membres du Mouvement devraient par ailleurs dégager les aspects positifs de ces changements en vue d'en tirer profit.

14. Le dégel intervenu dans les relations entre l'Est et l'Ouest a du moins justifié la raison d'être du Mouvement dont la politique avait été aussi formulée pour les inviter au dialogue et à la coopération. Le Mouvement continuera donc d'être un facteur important dans les relations internationales caractérisées par l'entente, la coopération étroite, basée sur le respect mutuel, ainsi que la justice sociale, économique et politique. Dans la poursuite de cet objectif, le Mouvement poursuivra le dialogue et la coopération avec tous les autres acteurs clés dans l'arène internationale.

15. A cet égard, à l'occasion du trentième anniversaire du Mouvement, la Conférence tient à rendre hommage aux fondateurs, notamment Josip Tito (Yougoslavie), Jawaharalal Nehru (Inde), Ahmed Sukharno (Indonésie), Gamal Abdel Nasser (République arabe unie d'Egypte) et Kwame Nkrumah (Ghana), pour leur clairvoyance et leur courage de concevoir et d'envisager un avenir meilleur pour l'humanité.

16. En outre, les tendances qui se font jour à un monde unipolaire où de nouveaux éléments surgissent dans un paysage politique international toujours plus complexe risqueraient de limiter les perspectives de régler les problèmes mondiaux d'aujourd'hui, dans la mesure où les intérêts et les besoins des pays non alignés et autres pays en développement n'entreraient pas dûment en ligne de compte. Des questions importantes pour les pays non alignés reçoivent donc moins d'attention, si bien que les objectifs du non-alignement ne seront pas pleinement atteints tant que la situation ne favorisera pas l'analyse des questions intéressant toutes les parties du monde.

17. Par ailleurs, la rapidité avec laquelle les changements internationaux se succèdent exige que le Mouvement colle aux événements et à l'évolution en cours pour être à même de les influencer, s'il souhaite continuer de jouer un rôle concret et marquant dans les relations internationales et sauvegarder son dynamisme

ACTUALITE DU MOUVEMENT

18. Face au bouleversement de l'ordre de l'après-guerre froide, la question s'est posée de savoir si le Mouvement des pays non alignés restait valide. Or, une analyse approfondie des aspirations, des objectifs et des activités du Mouvement indique qu'il est aussi pertinent dans le développement et les relations internationales qu'à tout autre moment de son histoire et qu'il est mesuré de continuer de jouer le rôle qui a été le sien depuis sa création.

19. Les récents changements radicaux survenus en Europe, de pair avec l'accent mis sur cette région, qui continuent toutefois d'avoir des retombées sur l'ensemble des régions, des pays et des groupements, exige que le Mouvement réaffirme ses principes et ses objectifs face aux nouveaux défis, de façon à pouvoir démontrer, contrairement aux opinions de critiques superficiels, qu'il reste valide. Nul ne saurait contester la validité de ses principes et objectifs, qui comprennent entre autres la sauvegarde de l'indépendance et de la souveraineté des pays non alignés et autres pays en développement, le désarmement, notamment le désarmement nucléaire, la fin du colonialisme et de toutes les formes d'assujettissement, la suppression du racisme et de la discrimination raciale, en particulier l'apartheid, la coexistence pacifique entre Etats, le règlement pacifique des conflits régionaux, la fin des conflits armés entre communautés et ethnies, la réalisation des objectifs de développement de tous les pays en développement et la protection des droits de l'homme, notamment sous leurs aspects sociaux et économiques.

20. La poursuite de ces objectifs reste donc un impératif si un nouvel ordre international juste et équitable doit surgir. Le Mouvement des non-alignés doit participer activement à la mise en place de ce nouvel ordre et renforcer à cette fin son unité et sa cohésion.

DECOLONISATION

21. Bien que la lutte contre le colonialisme ait été largement couronnée de succès, le Mouvement continue d'attacher une grande importance à la libération des territoires coloniaux qui existent encore dans le monde. Aussi a-t-il puissamment soutenu la Décennie des Nations Unies de l'élimination du colonialisme et continuera-t-il de le faire tant que le colonialisme ne sera pas révolu. A cet égard, le rapport du Groupe de travail du Mouvement sur la décolonisation à la dixième Conférence ministérielle a été inappréciable, mais les mesures exécutives doivent être poursuivies pour assurer la suppression du colonialisme d'ici à la fin de la Décennie.

22. Le Mouvement a réaffirmé son engagement envers le droit des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance et a exprimé son soutien résolu et sa solidarité avec les peuples encore sous occupation coloniale ou domination étrangère. Les ministres ont exprimé leur soutien au travail du Comité spécial des Nations Unies de décolonisation et à sa contribution efficace à l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux, ainsi qu'à leur droit de recevoir une compensation pour les effets du colonialisme.

23. Compte tenu d'un important fait nouveau concernant le cas de Porto Rico, le Comité spécial de la décolonisation des Nations Unies a adopté, avec le soutien de tous les pays latino-américains et caraïbéens membres du Comité, une résolution qui réaffirme le droit inaliénable du peuple portoricain à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément à la résolution 1514/XV de l'Assemblée générale. La résolution exprime l'espoir que le cadre légal permettant au peuple portoricain d'exercer son droit à l'autodétermination par le moyen d'une consultation populaire, conformément à la doctrine et à la pratique des Nations Unies, sera adopté au plus tôt.

LE MOUVEMENT ET LES NATIONS UNIES

24. Un des centres générateurs du changement positif intervenu dans les relations internationales est le système des Nations Unies. Celui-ci a joué un rôle toujours plus influent dans les affaires mondiales en tant que seul cadre universel pour la conduite des relations internationales, pour achever la paix et le désarmement, atteindre le développement et établir un ordre mondial plus juste et équitable.

25. La fin de la confrontation Est-Ouest est pour les Nations Unies l'occasion de pouvoir exercer pleinement ses responsabilités en suivant les principes contenus dans la Charte. Le Mouvement des pays non alignés se doit de participer à l'actuel affermissement du système des Nations Unies afin de le rendre plus démocratique, effectif et plus efficace. Le soutien de toujours plus de membres de la communauté internationale au système de sécurité collective aide de manière conséquente les Nations Unies à mieux réaliser ses objectifs. Les pays non alignés devraient s'efforcer de démocratiser davantage les Nations Unies, permettant

à l'Organisation de jouer pleinement son rôle pour que la fin de l'ère de la confrontation donne à tous les pays l'occasion de participer à un monde de paix où la liberté, la légalité, la justice et l'égalité de tous soient respectées.

26. Les pays membres du Mouvement non aligné réaffirment leur engagement à continuer d'appuyer et de renforcer les actions des Nations Unies en faveur du maintien de la paix, de l'aide et de l'assistance humanitaire ainsi que le rôle du Secrétaire général et des diverses institutions des Nations Unies dans ce domaine.

27. Les pays non alignés se sont déclarés satisfaits du rôle joué par le secrétaire général des Nations Unies, assumant ses responsabilités selon la Charte, dans le règlement de conflits régionaux et internationaux, et, le soutenant, se sont prononcés pour son renforcement. Le Mouvement non aligné doit participer activement à l'effort pour restructurer, revitaliser et démocratiser les Nations Unies en vue de mettre en oeuvre les principes de sa Charte, conformément aux aspirations et aux objectifs de tous les Etats et peuples. Le Mouvement réaffirme que toutes les résolutions des Nations Unies sans discrimination, et en particulier celles du Conseil de Sécurité, doivent être appliquées sans retard.

28. En outre, les efforts actuels pour réformer les Nations Unies devraient inclure des mesures visant à rendre plus transparents et démocratiques les mécanismes de prise de décision aux Nations Unies et en particulier au Conseil de Sécurité. A cet égard, la composition actuelle du Conseil de sécurité devrait être revue en vue de refléter l'augmentation du nombre de membres des Nations Unies, et de favoriser une représentation plus équitable et équilibrée.

29. S'il veut jouer un rôle plus marquant aux Nations Unies et dans les autres tribunes internationales, le Mouvement doit gagner en unité et cohésion pour renforcer sa capacité de relever dûment et sans retard les défis actuels. Il est urgent que le Mouvement veille de manière coordonnée à ce que le processus en cours de réformes des Nations Unies réponde aux intérêts des non alignés et autres pays en développement. A cet effet, il est essentiel que les états membres du Mouvement des non alignés respectent mutuellement leur indépendance, leur souveraineté et leur intégrité territoriale, qu'ils mettent tout en oeuvre pour régler pacifiquement leurs conflits et qu'ils renforcent leur solidarité pour promouvoir leur intérêt politique et accroître les perspectives de paix et de développement dans le monde. Les Nations Unies constituent un des pivots des relations internationales où se sont manifestés les changements récents.

DESARMEMENT

30. Le Mouvement doit continuer de soutenir l'objectif du désarmement, aussi bien nucléaire que classique. Les super-puissances et leurs alliés ont très clairement marqué leur préférence pour des accords de désarmement tels que le Traité sur l'élimination des missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée, du Traité CFE et du Traité START.

Tout en s'en félicitant, et en appelant les Etats nucléaires à faire de nouveaux progrès vers le désarmement nucléaire, le Mouvement tient à souligner que la suppression de la menace permanente que constituent pour le monde entier les arsenaux d'armes nucléaires, d'autant qu'on continue de les perfectionner incombe à l'ensemble de la communauté internationale ne pourra être obtenue que si l'ensemble de la communauté internationale conjugue ses efforts dans ce sens, et que si tous les pays y participent et y contribuent sur un pied d'égalité.

31. Aussi des efforts soutenus doivent-ils être consentis, à la Conférence du désarmement et sous les auspices des Nations Unies, pour faire de progrès dans tous les domaines du désarmement. Ceci inclut l'interdiction de toutes les armes de destruction massive, la création de zones dénucléarisées aux termes d'accords librement acceptés, la cessation des essais nucléaires, la prévention de la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, l'octroi de garanties crédibles et concrètes aux pays non dotés d'armes nucléaires, la réduction des forces classiques en accord avec le principe d'une sécurité non moindre. Le Mouvement doit donc continuer d'exercer des pressions pour que la communauté internationale, en particulier les Nations Unies, et les autres instances multilatérales telles que la Conférence du désarmement aient leur mot à dire, jusqu'à ce que l'objectif universel du désarmement général et complet, sous contrôle international effectif et juste, ait été atteint. Les approches régionales et mondiales de désarmement se complètent et doivent être menées simultanément pour promouvoir la paix et la sécurité régionale et internationale.

32. Il est aussi nécessaire de prendre en considération l'équilibre des forces dans chaque région pour éviter de créer des déséquilibres qui y menaceraient la paix et la sécurité.

33. Le Mouvement s'est félicité des efforts en cours déployés dans le cadre de la Conférence de désarmement pour conclure une Convention générale sur l'interdiction de mettre au point, de produire, de stocker et d'utiliser les armes chimiques, a appelé les Etats développés à adopter des mesures pour promouvoir l'adhésion universelle à cette Convention et le transfert de technologie dans ce domaine, en facilitant le transfert de matériaux et de technologie chimiques à des fins pacifiques. Le Mouvement a par ailleurs réclamé l'interdiction de toutes les armes de destruction massive.

34. On ne saurait nier la relation cruciale existant entre le désarmement et le développement. Aussi, le Mouvement des pays non alignés ne peut-il renoncer à sa responsabilité en ce qui concerne la mise en oeuvre des programmes destinés à l'allocation aux pays en développement des ressources dégagées par le désarmement dans les pays développés.

35. S'il est vrai que les pays en développement, comme on le reconnaît, ont besoin de renforcer leur sécurité, ils n'en dépensent pas moins de gigantesques sommes d'argent dans l'achat d'armements classiques. Compte tenu de l'amélioration du climat international, il est crucial

que les pays non alignés et autres pays en développement promeuvent des processus de désarmement régionaux et réduisent leurs énormes dépenses militaires pour pouvoir accroître leur développement social et économique.

SECURITE INTERNATIONALE

36. Le non-alignement devrait impliquer la définition d'un nouveau modèle de relations de sécurité basé sur la coopération, la coordination, la communication et le non-recours à la force dans les relations internationales, aussi bien entre pays non alignés que contre d'autres pays de la communauté internationale.

37. Dans la situation internationale actuelle, la sécurité n'est plus seulement militaire. La sécurité est aussi alimentaire, sociale, économique, écologique. Elle veut dire aussi le droit à une société démocratique et au développement.

38. Le Mouvement a pleinement soutenu les objectifs de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix. Il a réaffirmé la détermination des pays non alignés de poursuivre leurs efforts dans ce sens, ces objectifs ayant été entérinés par la réunion des pays du littoral et l'arrière-pays tenue en juillet 1979.

39. Le Mouvement a noté que le Comité spécial de l'océan Indien poursuivait les travaux préparatoires en vue de convoquer la Conférence des Nations Unies sur l'océan Indien à Colombo (Sri Lanka), en 1992.

40. Le Mouvement a, compte tenu de l'évolution encourageante de la situation dans les relations internationales, invité instamment les principaux utilisateurs maritimes de l'océan Indien et les membres permanents du Conseil de sécurité à participer à cette Conférence pour atteindre les objectifs de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

41. En Méditerranée, le Mouvement se félicite du fait que les pays non alignés de la région poursuivent leurs efforts pour promouvoir un dialogue ouvert et constructif sur la paix, la stabilité, la sécurité, le développement et la coopération dans la région. A cet égard, la troisième Réunion ministérielle des pays méditerranéens non alignés, qui s'est tenue à Alger en juin 1990, a souligné qu'il convenait d'utiliser le nouvel environnement politique au profit des pays de la région, ainsi que pour renforcer la coopération avec les autres pays européens et la Communauté européenne. Le Mouvement soutient résolument les initiatives des pays aussi bien européens que non alignés, en particulier le projet de conférence sur la sécurité et la coopération dans la région méditerranéenne. Le Mouvement a aussi pris note de la décision des ministres des Affaires étrangères des pays non alignés méditerranéens de tenir leur quatrième Réunion au Caire.

CONFLITS REGIONAUX

42. Le maintien et, dans certains cas, la recrudescence des conflits régionaux entre pays membres préoccupent le Mouvement et l'ensemble de la communauté internationale. Bien que l'arrière-fond idéologique de la plupart de ces conflits ait disparus, ils n'en continuent pas moins de détruire des vies, des biens et d'autres ressources dans les pays non alignés et autres pays en développement qui peuvent difficilement le supporter. Compte tenu de la diminution récente de la tension mondiale et du fait que gouvernements et peuples ont clairement marqué leur préférence pour le dialogue et l'entente, le Mouvement doit faire dûment connaître son avis aux parties à ces conflits. Le Mouvement doit poursuivre ses efforts pour contribuer au règlement pacifique de ces conflits, conformément aux principes de la Charte des Nations Unies et du Mouvement non aligné, par le biais de ses commissions et groupes de travail, ainsi qu'en prenant des initiatives avec l'assentiment des parties intéressées.

43. De plus, le Mouvement ne doit pas faiblir dans sa recherche d'une paix et d'une sécurité mondiale. Les foyers de crise qui continuent de les menacer sont l'un des plus pesants héritages du passé. La plupart se situent malheureusement dans les pays non alignés et autres pays en développement. Ils continuent par conséquent d'entraver le Mouvement et de faire retomber sur les peuples concernés la dévastation économique et sociale.

44. Le Mouvement a fait des efforts considérables pour régler pacifiquement différents foyers de conflits régionaux au Moyen-Orient, en Asie, en Amérique centrale et en Afrique, si bien que de légers progrès ont été enregistrés dans quelques rares cas.

45. Néanmoins, au Moyen-Orient, il n'a pas encore été possible de parvenir à un règlement juste de la question de la Palestine et du conflit arabo-israélien, Israël persistant à refuser d'appliquer les résolutions pertinentes des Nations Unies qui stipulent le retrait d'Israël de tous les territoires arabes et palestiniens occupés depuis 1967, y compris Al-Qods (Jérusalem) et le Golan syrien occupé, la reconnaissance des droits nationaux légitimes du peuple palestinien, son droit à l'établissement de son Etat indépendant sur le sol de sa patrie et la tenue d'une Conférence internationale de paix au Moyen-Orient. En outre, Israël poursuit toujours ses pratiques agressives, racistes, expansionnistes et de peuplement et applique encore des politiques de coercition contre les populations arabes innocentes dans les territoires occupés de Palestine et du Golan syrien.

46. Tout en réaffirmant son soutien à l'Intifada dans les territoires occupés, le Mouvement réclame la prompt convocation de la Conférence internationale de la paix au Moyen-Orient sous les auspices des Nations Unies, avec la participation de toutes les parties concernées, y compris l'Organisation de libération de la Palestine, le seul représentant légitime du peuple palestinien, pour aboutir à un règlement pacifique, juste et global, sur la base des principes de la légitimité internationale et des résolutions pertinentes des Nations Unies,

notamment les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité, et garantir les droits nationaux inaliénables du peuple palestinien et le retrait total d'Israël de tous les territoires arabes occupés, y compris Al-Qods (Jérusalem). Les ministres se félicitent des efforts en cours pour convoquer une conférence internationale sur la paix au Moyen Orient et expriment l'espoir qu'elle sera convoquée au plus tôt.

47. Le Mouvement affirme que le transfert massif de Juifs dans les territoires palestiniens occupés, y compris la ville d'Al-Qods (Jérusalem) et le Golan syrien, constitue une violation flagrante de la Convention de Genève de 1949, des résolutions 465 (1980) et 497 (1981) du Conseil de Sécurité et d'autres résolutions pertinentes des Nations Unies.

48. La guerre du Golfe a largement démontré de quelle manière des conflits régionaux pouvaient menacer la paix et la stabilité mondiales. Elle a aussi prouvé que si la communauté internationale représentée par le Conseil de Sécurité appliquait les mêmes critères, la même volonté politique et les mêmes règles de la légitimité internationale que pendant la guerre du Golfe, la question de Palestine, pourrait être résolue. A cet égard, le Mouvement a réitéré son soutien résolu à l'application complète de toutes les résolutions pertinentes du Conseil de Sécurité sur la région. Par conséquent, les efforts que consentent les Nations Unies pour régler au plus tôt les conflits du Moyen-Orient méritent d'être puissamment soutenus par le Mouvement.

49. Le Mouvement prend note avec satisfaction des développements importants qui se sont déroulés au Liban, à la suite des mesures prises pour consolider le processus de réconciliation nationale et des efforts couronnés de succès du gouvernement libanais pour rétablir son autorité, grâce à ses propres forces, sur l'ensemble de son territoire, et particulièrement au Sud Liban.

50. Réaffirmant ses résolutions précédentes appelant au respect rigoureux de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de l'indépendance du Liban à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues, le Mouvement a condamné l'occupation israélienne persistante d'une partie du Sud Liban et de la Békaa Ouest ainsi que les pratiques inhumaines et les agressions contre la population civile dans ces territoires, visant à les expulser de leurs foyers et de leurs villages.

51. A cet égard, le Mouvement réitère son appui pour l'exécution prompte et totale de toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives au Liban, qui exigent le retrait immédiat et inconditionnel des forces israéliennes de tout le territoire libanais, et notamment la résolution 425 (1978).

52. Le Mouvement exprime son soutien aux efforts du gouvernement libanais pour la reconstruction du Liban, en particulier à travers le fonds international créé à cet effet par l'Accord de Taëf en 1989.

53. La Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés accueille favorablement la déclaration sur la naissance de la République yéménite le 22 mai 1990 à la suite de la fusion des deux parties du Yémen (République arabe du Yémen et République démocratique et populaire du Yémen) en un seul Etat unitaire et non-aligné et se félicite du fait que cette unification se soit réalisée par des moyens pacifiques et démocratiques, eu égard à son effet positif sur le maintien de la paix et de la stabilité au Yémen et dans la région.

54. En Asie, le Mouvement des pays non alignés se félicite des récents progrès importants dans la recherche d'un règlement politique d'ensemble de la question cambodgienne et à cette fin doit continuer de soutenir les efforts inlassables de l'Indonésie, les autres pays de l'ANASE et d'autres pays de la région ainsi que par les membres permanents du Conseil de sécurité des Nations Unies. Le Mouvement constate les progrès réalisés par les parties cambodgiennes elles-mêmes en vue d'un règlement pacifique et les encourage à poursuivre leurs efforts. Il devrait soutenir de la même façon la recherche de l'unité nationale et de la réunification pacifique et indépendante des deux Corées à partir de la Déclaration conjointe Nord-Sud du 4 juillet 1972.

55. Quelques progrès ont aussi été faits dans le règlement politique du conflit d'Afghanistan. A cet égard, la réunion se félicite des efforts des parties concernées en vue d'une solution pacifique de la question et se prononce pour un règlement politique d'ensemble, conforme à la résolution 45/12 de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le Mouvement exprime son soutien aux propositions du Secrétaire général des Nations Unies contenues dans sa déclaration du 21 mai 1991 sur un règlement politique d'ensemble en Afghanistan.

56. Le Mouvement constate qu'en Amérique centrale les négociations tendant à établir une paix juste, solide et durable, se poursuivent favorablement. Dans le cas particulier d'El Salvador, le Mouvement exprime son soutien le plus ferme aux efforts déployés par le Secrétaire général des Nations Unies en faveur de la paix. Il invite les membres de la communauté internationale à continuer de les soutenir résolument et à s'abstenir de toute action ou mesure susceptible de leur faire obstacle.

57. Le Mouvement se réjouit aussi des progrès enregistrés dans le processus d'intégration de la sous-région et de l'initiative tendant à faire de l'Amérique centrale une région de paix, de liberté, de démocratie et de développement.

58. Le Mouvement se félicite de la récente déclaration du président du Guatemala, en date du 14 août 1991, sur le droit du peuple de Belize à l'autodétermination, distribué au Conseil de sécurité des Nations Unies sous la cote A/46/268-5/229. , a exprimé son soutien total aux négociations et a invité les deux pays à persévérer dans la recherche d'une solution satisfaisante et définitive.

59. Les actes hostiles contre Cuba, en particulier la violation de son espace aérien et de ses eaux territoriales, le renforcement de l'embargo qui lui est imposé dans les domaines des finances, du crédit et du commerce, tout comme la persistance des transmissions illégales de radio et de télévision depuis l'étranger en violation du droit international, et particulièrement de la Convention de Nairobi de 1982, devraient cesser; le territoire illégalement occupé de la base navale de Guantánamo devrait être restitué, conformément aux justes revendications de Cuba. Le Mouvement demande une fois de plus qu'il soit mis fin à l'embargo économique, commercial et financier imposé à Cuba depuis 1961 et reconnaît le droit de Cuba à demander à l'Assemblée générale de discuter de cette question à sa quarante-sixième session. Le Mouvement renouvelle sa solidarité avec Cuba, étant donné que ces actions persistent et s'intensifient.

60. Le Mouvement s'est félicité de l'amélioration enregistrée dans les relations entre le Guyana et le Venezuela. Il a noté avec une satisfaction particulière les progrès faits dans le règlement de leur différend grâce aux bons offices du Secrétaire général des Nations Unies, conformément à l'Accord de Genève de 1966.

61. L'Afrique a traversé sa pire étape d'instabilité politique, comme le prouvent les situations de conflit, entre autres, au Sahara occidental, au Libéria, en Somalie, au Rwanda, au Soudan, ainsi que l'intensification des actes de déstabilisation et de destruction au Mozambique et la recrudescence de la violence en Afrique du Sud. Des initiatives internationales ainsi que des efforts régionaux et sous-régionaux en vue de contrôler ces situations se poursuivent avec plus ou moins de succès.

62. Au Libéria, le Mouvement des pays non alignés apporte son soutien aux efforts déployés par le Comité permanent de médiation et par le Comité des cinq dans le cadre du plan de paix de la CEDEAO, en vue de restaurer une paix durable par l'organisation d'élections libres et démocratiques.

63. En Ethiopie, la guerre civile prolongée a pris fin, et une conférence nationale pour la paix, la démocratie et la réconciliation s'est réunie à Addis Abeba du 1^{er} au 5 juillet 1991, avec la participation de vingt-quatre organisations et groupes politiques. La Conférence a décidé par large consensus de former un gouvernement de transition. Celui-ci, constitué pour deux ans, a commencé à jeter les bases de la paix durable et de la démocratie en Ethiopie. Cette issue exemplaire et bienvenue contribuera sans aucun doute à la stabilité dans la Corne de l'Afrique.

64. Au Sahara occidental, la recherche de la paix a fait des progrès décisifs. La décision du Conseil de sécurité des Nations Unies de mettre en place la mission des Nations Unies pour le référendum au Sahara occidental est la bienvenue, ainsi que l'acceptation des deux parties d'observer un cessez-le-feu sur le territoire, qui entrera en vigueur

le 6 septembre 1991. Les parties sont invitées à s'abstenir de toute action qui pourrait mettre en danger la mise en place du plan de règlement des Nations Unies pour le Sahara occidental.

65. En Europe, la question chypriote n'étant toujours pas réglée, le Mouvement des pays non alignés devrait, conformément au nouveau climat international, soutenir à fond les initiatives lancées aux Nations Unies, en vue d'un règlement fondé sur les résolutions de l'organisation et sur les décisions du Mouvement des non-alignés, visant à sauvegarder l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et le caractère non-aligné de la République de Chypre.

66. On ne saurait trop insister sur la nécessité de cerner et d'éliminer les causes de ces conflits régionaux. Il faudrait donc, tandis que le Mouvement continue de chercher des mécanismes effectifs à même de garantir de rapides réponses aux crises entre pays membres, recourir davantage au règlement pacifique des conflits. Entre temps, les pays concernés devraient s'efforcer de répondre favorablement aux initiatives du Mouvement. Celui-ci doit aussi renforcer sa participation aux opérations d'établissement et de maintien de la paix des Nations Unies, étant donné le rôle important qu'elles jouent dans le règlement des conflits régionaux.

AFRIQUE AUSTRALE

Namibie

67. Le peuple namibien a rejoint la communauté des Etats indépendants et souverains le 21 mars 1990 au terme d'une lutte de libération nationale prolongée et courageuse. L'Afrique du Sud continue toutefois d'entraver la pleine souveraineté territoriale de la Namibie et son développement économique en continuant d'occuper Walvis Bay et les îles côtières. Le régime De Klerk est donc invité à négocier de bonne foi en vue d'accélérer le retour de Walvis Bay et des îles côtières, conformément à la résolution 432 du Conseil de sécurité des Nations Unies de 1978. Par ailleurs, la communauté internationale est invitée instamment à fournir un soutien matériel et financier à la Namibie pour l'aider dans ses efforts de reconstruction nationale et de développement économique.

Afrique du Sud

68. En Afrique du Sud, les piliers de la législation de l'apartheid, tels que la loi de zones de regroupement, la loi sur l'inscription de la population et la loi de la terre, ont été abrogées. Indépendamment de cette évolution, le fondement de l'apartheid, notamment une constitution non démocratique, existe toujours.

69. La collusion du régime sud-africain avec l'Inkatha, qui est allée jusqu'au financement, confirme ce que l'OUA et le peuple opprimé d'Afrique du Sud avaient constamment souligné quant au fait que le régime favorisait la violence dans les townships des Noirs et contre

les mouvements de libération. Cette révélation de la duplicité et de la mauvaise foi du régime De Klerk devrait renforcer la détermination de la communauté internationale d'exercer le maximum de pressions sur celui-ci pour accélérer les changements.

70. Aussi les ministres des Affaires étrangères ont-ils pleinement soutenu l'appel lancé par les forces démocratiques sud-africaines en vue d'accélérer les négociations par des mesures provisoires appropriées pour surveiller la période de transition vers une nouvelle Afrique du Sud démocratique et convoquer une Assemblée constituante démocratiquement élue chargée de rédiger une nouvelle Constitution.

71. Les pressions et les sanctions - faut-il le souligner ? - ont été une puissante arme qui a fait partie intégrante de la stratégie de lutte contre l'apartheid. Elles ont contribué dans une large mesure aux changements qui interviennent actuellement en Afrique du Sud. Aussi, continuent-elles d'être nécessaires pour asseoir le régime de Pretoria à la table de négociations et pour atteindre les objectifs visés dans les déclarations adoptées par consensus d'Harare et des Nations Unies.

72. La communauté internationale est donc invitée instamment à continuer de recourir à cette arme contre le régime de Prétoria jusqu'à l'instauration en Afrique du Sud d'une société unie, démocratique et non raciale.

73. Les ministres ont aussi prié instamment tous les Etats membres et l'ensemble de la communauté internationale de continuer de fournir une assistance matérielle et financière au mouvement de libération, dont l'éducation et la formation de Sud-Africains, en vue de préparer une nouvelle Afrique du Sud démocratique.

Angola

74. En ce qui concerne l'Angola, la signature des accords de paix entre le gouvernement et l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) est la bienvenue. Les deux parties doivent maintenant s'acquitter de bonne foi des obligations que sont les leurs. Par ailleurs, tous les Etats sont invités à s'abstenir de toute action qui pourrait saper cet accord et à contribuer à sa mise en oeuvre, ainsi qu'à respecter pleinement l'indépendance, la souveraineté et l'intégrité territoriale de l'Angola.

Mozambique

75. Au Mozambique, malgré les efforts louables consentis par le gouvernement en vue d'un règlement négocié du conflit, la RENAMO continue de les miner en ne cessant de répandre la terreur et la destruction et en entravant artificiellement les conversations de paix en cours. Aussi, les ministres ont-ils appelé les Etats membres et l'ensemble de la communauté internationale à soutenir le processus de réconciliation nationale au Mozambique en vue de la restauration immédiate de la paix et de la stabilité, ainsi que de la reconstruction nationale.

LES NOUVELLES PRIORITES DES RELATIONS INTERNATIONALES

76. La communauté internationale a, ces dernières années, réorienté ses priorités sur des questions de portée mondiale, concédant ainsi toute l'importance et l'urgence requises, non seulement à des questions telles que le maintien de la paix et de la sécurité internationale, le développement des pays en développement, le redressement économique et le développement de l'Afrique, mais encore à la solution de la dette extérieure, à l'environnement, au contrôle international du trafic de drogues, aux droits de l'homme et au pluralisme politique. Bien que ces questions ne soient pas nouvelles en soi au sein du Mouvement, leur examen dans des négociations devrait refléter l'analyse tout aussi critique qu'il en a faite. Par ailleurs, l'analyse de nouvelles questions mondiales devrait refléter dûment l'interdépendance croissante de l'ensemble de la communauté internationale et leur approche, reposer sur un large consensus.

a) Les droits de l'homme

77. La préoccupation pour les droits de l'homme a augmenté dans le monde depuis le dernier sommet du Mouvement des pays non alignés tenu en 1989. La plupart des pays membres du Mouvement accordent clairement la priorité au respect des droits de l'homme, sur les plans à la fois collectif et individuel, dans leurs activités nationales et internationales. L'obligation de l'Etat de promouvoir et d'assurer la pleine jouissance des droits de l'homme et les libertés fondamentales a été reconnue. Prenant note des changements intervenus dans plusieurs parties du monde et motivés par des principes démocratiques, le Mouvement se prononce pour le respect sans restrictions et inconditionnel des droits de l'homme et des libertés fondamentales, y compris le droit inaliénable des peuples sous occupation étrangère ou coloniale à l'autodétermination. Le droit de chaque peuple de construire librement, dans la paix, la stabilité et la justice, son système politique et ses institutions, sur la base les principes de la souveraineté et de la non-ingérence dans les affaires intérieures a été aussi réaffirmé.

78. Il faut toutefois rappeler que les droits de l'homme sont indivisibles, que la préoccupation pour les droits de l'homme ne saurait se limiter aux aspects civils et politiques, et que le respect des droits de l'homme ne saurait servir de condition de la part des pays développés et des institutions et organisations internationales en ce qui concerne l'aide aux pays non alignés et autres pays en développement. On doit souligner également que la question du respect des droits de l'homme ne devrait pas être soulevée d'une façon sélective et servir d'instrument pour atteindre des objectifs purement politiques. La promotion et la protection des droits de l'homme est un engagement qui incombe à chaque pays individuellement selon ses croyances religieuses et ses systèmes de valeurs et dans l'esprit des conventions internationales qu'il a ratifiées.

79. Bien que les pays en développement aient fait leurs à différents degrés les aspects civils et politiques des droits de l'homme, la communauté internationale doit encore introduire des programmes d'action utiles en vue d'assurer le droit au développement, notamment le droit à la nourriture, au logement, aux soins de santé primaires et à l'éducation dans les pays du Sud. Ces aspects importants des droits de l'homme doivent recevoir la même attention dans toutes les tribunes et de la part de tous les gouvernements, notamment en ce qui concerne la contribution à apporter aux préparatifs de la conférence mondiale sur les droits de l'homme qui se tiendra en 1993, notamment en insistant sur le fait que les pays industrialisés sont tenus d'honorer l'obligation qui est la leur, aux termes des instruments des droits de l'homme, de fournir une aide économique internationale en tant que partie intégrante des obligations en la matière.

b) Abus et trafic illicite des drogues

80. L'abus et le trafic illicite des drogues continuent de poser de terribles problèmes à la communauté internationale. Tandis que des efforts résolus et soutenus, dont la session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies tenue à New York, en février 1990, et consacrée à la coopération internationale dans la lutte contre le trafic de drogues, ont été consentis à l'échelle mondiale pour réduire l'abus des drogues et pour détruire les points d'origine et le commerce des stupéfiants et des substances psychotropes, le problème a été aggravé par un glissement sensible en ce qui concerne le transport des drogues vers leurs marchés traditionnels. En outre, la demande de drogues accrue dans les pays développés en a stimulé la production et le transport dans les pays non alignés et autres pays en développement. Enfin, le lien entre la drogue et le terrorisme menace l'existence même de plusieurs Etats. Il est donc urgent que tous les pays membres mettent en oeuvre les décisions adoptées aux réunions du Mouvement, aux Nations Unies et dans d'autres tribunes internationales, notamment la Déclaration et le Plan d'action adoptés par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire et le Programme mondial d'action contre les stupéfiants illicites, pour supprimer ces réseaux sociaux, tout en évitant que cette question ne soit pas manipulée à des fins politiques ou militaires, dans le strict respect du principe de non-ingérence dans les affaires intérieures de autres Etats. Un appel spécial doit être lancé à l'adresse des pays qui en sont les plus gros marchés pour qu'ils mènent une action directe contre les syndicats, le commerce illicite et le détournement des composants chimiques, les banques et les maisons de traitement illégales qui soutiennent par leurs activités l'abus et le commerce croissants de drogues. Il faut aussi souligner la nécessité de fournir des ressources financières et une assistance technique supplémentaires aux pays non alignés et autres pays en développement en vue de la substitution de cultures et d'autres mesures permettant de combattre le trafic illicite et l'abus des drogues, ceci en vertu du principe de la responsabilité partagée.

c) L'environnement

81. La dégradation constante de l'environnement dans le monde est gravement préoccupante et mérite d'être abordée d'urgence. La menace actuelle découle essentiellement du fait que l'on a négligé par le passé de gérer l'environnement et les ressources naturelles. Les modèles de production et de consommation des pays développés comptent plus que tout autre facteur dans les nombreux problèmes environnementaux qui se posent. Les principaux problèmes écologiques auxquels le monde fait actuellement face et qui nécessitent un examen des plus sérieux comprennent les conséquences adverses du changement du climat mondial, la dégradation des systèmes écologiques mondiaux, en tout premier lieu la pollution de l'air et de l'eau, l'appauvrissement de la couche d'ozone, la dégradation des sols, la désertification, la sécheresse, la déforestation, l'extinction de nombreuses espèces animales et végétales, la pluie acide, la pollution des mers, la prolifération et la mauvaise gestion des produits toxiques, le trafic illégal des déchets toxiques et dangereux et la grave menace que constituent pour l'environnement les essais nucléaires.

82. L'environnement étant un sujet d'inquiétude commun, sa protection repose donc sur la coopération de la communauté internationale. Cette coopération doit être entreprise dans une perspective équilibrée. L'environnement et le développement sont interdépendants et se renforcent mutuellement. L'environnement devrait être envisagé de concert avec le processus de développement en intégrant les facteurs écologiques aux impératifs de la croissance économique et du développement. Le droit des pays en développement au développement doit être pleinement reconnu et l'adoption de toute mesure visant à la protection de l'environnement mondial devrait soutenir leur croissance économique et leur développement. Reconnaissant que le Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et le Comité de négociation intergouvernemental pour un accord-cadre sur le changement du climat mondial devraient axer davantage leurs travaux sur les questions du développement, notamment l'octroi de ressources financières nouvelles et additionnelles, l'accès aux techniques écologiquement rationnelles et le transfert de ces techniques à des conditions concessionnelles et préférentielles, ainsi que la création d'un système économique et commercial plus favorable, le Mouvement est convenu du fait que les pays non alignés devraient adopter une position commune pour assurer que leurs inquiétudes et leurs intérêts soient dûment pris en compte au cours de ces négociations à deux volets. Ceci est aussi important pour assurer une participation active, au plus haut niveau possible à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra à Rio de Janeiro en juin 1992, ainsi que la conclusion rapide et couronnée de succès des négociations pour un accord-cadre sur le changement du climat mondial. Le Mouvement appelle les pays développés à mieux honorer leurs engagements en matière de développement, notamment en ce qui concerne la suppression de la pauvreté, qui est un facteur clé de la dégradation écologique dans les pays en développement. Le Mouvement appelle également les pays développés à n'imposer aucune forme de conditionnalité pour octroyer leur assistance au développement sous prétexte de considérations écologiques. Le Mouvement reconnaît

de son côté le rôle important que les pays non alignés et autres pays en développement pourraient jouer pour promouvoir un développement soutenable à travers une augmentation de la coopération à l'échelle internationale et régionale, ainsi que de la coopération Sud-Sud.

83. Des mesures internationales efficaces sont exigées en ce qui concerne la gestion écologiquement rationnelle des déchets dangereux. Bien que plusieurs conventions internationales et régionales sur le contrôle des mouvements transfrontières des déchets dangereux aient été adoptées, elles n'abordent pas toutefois de façon satisfaisante les préoccupations des pays en développement, notamment en ce qui concerne la responsabilité et l'indemnisation en cas de dommage, un mécanisme pour le transfert de technologie non polluante aux pays en développement, la mise au point de capacités d'identification, d'analyse et de gestion de déchets, et un mécanisme en vue de l'interdiction à l'échelle mondiale de l'exportation de produits dangereux vers les pays en développement qui ne posséderaient pas ces capacités. Aussi, le Mouvement devrait-il oeuvrer pour que ces Conventions abordent de plus près les préoccupations des pays en développement.

d) Le pluralisme politique

84. L'aspiration des gens dans le monde entier à voir s'instaurer le pluralisme politique et un cadre de participation démocratique et un système d'administration ouvert au peuple dans chaque pays a continué de pousser des dirigeants dans la plupart des pays à ajuster ou à redéfinir leur système politique dans ce sens. Les gouvernements des pays non alignés devraient donc être encouragés à soutenir cette tendance afin de répondre aux aspirations politiques de leurs peuples, dans le contexte de leurs traditions et de leur patrimoine culturels et humains.

85. Il s'impose cependant de reconnaître qu'il ne peut y avoir de stabilité politique dans des conditions de privations économiques. Il est donc impérieux de renforcer la coopération économique internationale en vue de réactiver la croissance et le développement économique dans les pays en développement.

LES RETOMBÉES ECONOMIQUES DES CHANGEMENTS INTERVENUS DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

86. La diminution générale des tensions politiques, l'intégration toujours croissante de l'économie mondiale et un mouvement général de réformes devraient permettre de fournir à tous les peuples davantage de possibilités internationales équitables de réaliser leur potentiel. Les changements importants intervenus dans les relations internationales n'ont pourtant pas exercé une influence favorable sur l'économie mondiale et les relations économiques internationales. Les problèmes d'une Aide publique au développement qui stagne, d'une croissance économique qui est lente, du commerce, de la dette extérieure et du transfert net de ressources à partir des pays en développement sont restés en l'état. Ceux-ci sont maintenant confrontés à la concurrence des demandes croissantes de ressources financières présentées par les pays d'Europe centrale et de l'Est.

87. Dans un monde chaque fois plus interdépendant, les pays non alignés devraient avoir une fonction importante et positive dans la croissance et l'expansion de l'économie mondiale en vue du progrès et de la prospérité de tous les peuples. Les pays en développement devraient avoir la possibilité de tirer parti de la nouvelle révolution technologique qui a stimulé l'internationalisation de la production et de la finance et a relancé l'intégration croissante de l'économie mondiale. L'écart entre les pays développés et les pays en développement devrait se réduire.

88. L'interdépendance du politique et de l'économique est réelle et profonde, notamment dans les pays en développement où il est devenu impérieux de consolider les processus politiques pour mieux s'attaquer aux problèmes économiques.

89. L'émergence de nouveaux centres de pouvoir économique a donné lieu à une multipolarité dans le domaine économique et à des blocs régionaux. La tendance croissante à la régionalisation des activités économiques entre pays développés ne devrait pas aboutir à un affaiblissement de la discipline déjà fragile du commerce multilatéral.

Un ordre du jour pour les années 90

90. Un monde divisé entre possédants et démunis est insoutenable. Une telle situation est instable par nature. La relance de la croissance économique et du développement des pays non alignés et autres pays en développement exigera d'eux une concentration d'efforts résolus. Dans ce contexte, réanimer le développement économique et social des pays en développement représente une tâche fondamentale. Le défi majeur réside dans l'élaboration d'un ensemble de politiques qui permettent à l'économie de retrouver des taux de croissance élevés. La mise en oeuvre sans retard et concrète de la Déclaration sur la coopération économique internationale, en particulier la relance de la croissance économique et le développement des pays en développement, adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa dix-huitième session extraordinaire, contribuera à la réalisation de cet objectif.

91. Ces dix dernières années, les pays en développement ont entrepris de réviser et de réformer en profondeur leurs cadres politiques de développement. Ils consentent de vigoureux efforts pour poursuivre des politiques macro-économiques solides en vue de renforcer la souplesse et la capacité de réponse de leurs économies.

92. Un environnement économique favorable est toutefois essentiel pour le succès de ces efforts. A cet égard, les pays développés sont particulièrement responsables d'opérer dans leurs économies des changements à même d'accélérer la croissance et le développement économiques des pays en développement et conformes avec un développement soutenu de l'économie mondiale.

/...

93. Ces changements devraient inclure un transfert de ressources net vers les pays en développement, la libéralisation graduelle du commerce mondial par la levée des barrières protectionnistes, des prix rémunérateurs pour les produits de base, le transfert de technique, des conditions monétaires stables et la recherche d'une solution véritable du problème de la dette.

94. C'est compte tenu de ces facteurs que la coopération pour le développement dans les années 90 devra se centrer, entre autres, sur une action multilatérale dans les domaines suivants :

a) Gestion de l'interdépendance

95. Pour qu'une gestion efficace de l'interdépendance vienne soutenir la croissance économique et le développement, il faut mettre au point à l'échelle mondiale des mécanismes qui visent à promouvoir une coordination et une harmonisation systématiques des politiques internationales, une surveillance multilatérale non seulement des politiques de taux de change, mais encore du processus d'ajustement international comme un tout, dont les politiques qui touchent le commerce international, les flux de capitaux, le transfert des techniques et le fonctionnement du système monétaire international. La gestion de l'économie mondiale exige une base plus large de façon à ce qu'elle reflète les intérêts de tous les pays et favorise des politiques que tous les pays puissent soutenir. Des consultations périodiques Nord-Sud au niveau le plus élevé sur les questions économiques internationales sont essentielles pour assurer une gestion équitable et collective de l'interdépendance mondiale. A cet égard, il convient de travailler, à la prochaine session de l'Assemblée générale des Nations Unies, à la tenue d'une conférence internationale sur le financement du développement, selon la suggestion faite par le Secrétaire général à son discours liminaire de la deuxième session ordinaire de l'ECOSOC en 1991.

b) Commerce international, techniques et produits de base

96. Le commerce international s'est caractérisé, tout au long de la décennie antérieure, par un protectionnisme croissant et par des tendances à l'unilatéralisme, au bilatéralisme, au régionalisme, à l'érosion du système de commerce multilatéral et à un recours accru à la diplomatie du pouvoir, plutôt qu'au respect des règles agréées en matière de politique commerciale internationale. Il faut mettre un frein à ces tendances qui affaiblissent la solidarité des pays non alignés et autres pays en développement.

97. S'agissant de l'actuelle série de négociations d'Uruguay sur le commerce multilatéral, il est vital que le système commercial multilatéral réponde pleinement aux besoins spéciaux des pays en développement, notamment en ce qui concerne les produits textiles, les produits agricoles tropicaux et les produits basés sur les ressources naturelles, ainsi que la protection des industries agro-alimentaires et des autres industries légères. La série de négociations d'Uruguay doit aussi aboutir à un accord d'ensemble sur les sauvegardes, fondé sur

le principe clef de la non-discrimination et sur l'élimination des mesures dites de la «zone grise», un traitement différentiel et favorable aux pays en développement et la préservation des arrangements dont bénéficient ceux-ci au sein du GATT, notamment ceux qui concernent leurs balances des paiements, un meilleur accès aux marchés pour les pays en développement, pas d'obligations additionnelles imposées à ceux-ci sans offre de droits et sans assurer un accès inconditionnel aux marchés pour les biens et services des pays les moins avancés, tout ceci sans demander la réciprocité.

98. Les nouveaux secteurs de la série de négociations d'Uruguay, à savoir les questions commerciales relatives au droit de propriété intellectuelle, ainsi que les questions commerciales liées aux mesures d'investissement et aux services, doivent tenir pleinement compte des besoins de développement technologique et socio-économique et, à cet égard, il est nécessaire de lever les obstacles qui entravent le transfert de techniques vers les pays en développement, de supprimer les pratiques commerciales restrictives et de promouvoir les industries des services dans les pays en développement. Par ailleurs, il est de la plus haute importance de reconnaître clairement et sans ambiguïté les objectifs des politiques de développement des pays en développement, d'assurer que toutes nouvelles règles et disciplines multilatérales contribuent à l'accomplissement de ces objectifs au lieu d'y faire obstacle, et de garantir dans les différents accords des stipulations en vue d'engagements concrets de la part des pays développés tendant à éliminer les obstacles dans la poursuite des objectifs de développement.

99. Les objectifs et les actions du Programme intégré pour les produits de base restent valides pour garantir un meilleur fonctionnement des marchés correspondants et trouver des solutions durables aux problèmes les concernant. La communauté internationale devrait dans ce sens formuler collectivement et mettre en oeuvre une politique internationale pour les produits de base en tenant compte à la fois des intérêts des producteurs et de ceux des consommateurs. Le Fonds commun pour les produits de base qui est entré en fonctionnement en 1989 contribuera significativement, du moins on l'espère, à la solution durable qu'exigent les problèmes des produits de base des pays en développement.

100. La communauté internationale doit soutenir les pays en développement qui consentent des efforts pour améliorer le traitement, la commercialisation, la distribution et le transport de leurs produits de base. Pour ce faire, les pays développés devront assurer un meilleur accès des pays non alignés et autres pays en développement à leurs marchés. Il faudra également encourager et renforcer la coopération entre producteurs, exportateurs et consommateurs des produits de base dans tous les domaines, éventuellement par la tenue d'une conférence réunissant ces pays.

101. Il faut aussi renforcer la CNUCED en tant qu'organe des Nations Unies chargé de promouvoir le commerce et le développement internationaux, et de formuler des principes et des politiques en matière commerciale, ainsi que de servir de pivot pour les négociations relatives aux questions de l'interdépendance entre le commerce et les finances

et pour la mise en oeuvre des décisions de politique économique. Il n'est pas moins important que la CNUCED participe au renforcement des organisations internationales ayant à voir avec le commerce multilatéral international, conformément à la résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies, en décembre 1990, à sa quarante-cinquième session. A cet égard, il faudra consentir des efforts pour que la huitième session de la CNUCED, qui se tiendra à Cartagena de Indias (Colombie) en 1992, aboutisse à des résultats concrets. Toute proposition de créer une organisation de commerce multilatérale devra faire l'objet d'une étude approfondie, en coopération avec les institutions des Nations Unies.

c) Dettes, financement du développement et questions monétaires internationales

102. Il faudra continuer d'accorder l'attention urgente qu'elle requiert à une solution durable et large du problème de la dette extérieure des pays en développement débiteurs, et il s'imposera d'étudier plus à fond les graves problèmes du service de la dette de certains autres pays pour les résoudre au plus tôt. On devrait appliquer largement les initiatives et mesures récentes qui visent à réduire le montant et le service de la dette ou à alléger le poids de la dette qui pèse sur les pays en développement. Les mesures d'allègement devraient avoir pour objectif la reprise d'une croissance économique et d'un développement vigoureux dans ces pays en développement débiteurs. Il faut étudier sérieusement la possibilité de continuer de rechercher une solution orientée vers la croissance dans le cas des pays en développement qui ont de grandes difficultés à rembourser le service de leur dette, y compris de ceux qui se sont endettés principalement auprès de créanciers publics ou d'institutions multilatérales.

103. La solution du problème de la dette et la relance de la croissance économique et du développement exigent une augmentation significative du flux de ressources financières, des stimulants pour les investissements étrangers et une réduction de la dette bien supérieure à celle qu'envisagent les schémas actuels. Pour ce faire, les pays créditeurs devraient modifier leurs lois et leurs règlements nationaux de façon à garantir une réduction de la dette adéquate.

104. Il est aussi temps de relancer la recherche de sources de revenus plus prévisibles pour financer les activités de développement prioritaires. Etant donné les perspectives de désarmement et de réduction des dépenses militaires qu'ont ouvertes les faits nouveaux intervenus dans les rapports Est-Ouest, une plus grande attention devrait être accordée aux possibilités de détourner les ressources qui pourraient être libérées vers des fins plus utiles, dont le financement du développement et la solution du problème de la dette. A cet égard, le dialogue en vue de la coopération internationale pour le développement devrait accorder une importance croissante à la question de l'ajustement structurel relatif à la transition de la course aux armements au désarmement et à ses implications pour la croissance économique et le développement dans le monde.

105. L'absence de progrès dans les tentatives d'opérer des réformes marquantes et de restructurer le système monétaire et financier international est très préoccupante. Un système de taux de change plus stable devrait être mis en place, et des politiques macro-économiques devraient être mieux coordonnées en vue de réduire les taux d'intérêt internationaux et de renforcer la croissance de l'économie mondiale. Le Fonds monétaire international devrait garantir une surveillance multilatérale efficace, notamment sur les tendances des balances des paiements, ainsi que sur les politiques fiscales et monétaires de tous ses membres. Le FMI devrait aussi parachever la neuvième révision générale des quote-parts, en assurant une élévation des quote-parts et des droits de vote des pays non alignés et en développement. Une nouvelle allocation de DTS, inconditionnelle et substantielle, est nécessaire, et le FMI devrait explorer les moyens appropriés pour que la plus grande part de ces nouvelles allocations soit destinée aux pays en développement.

INDUSTRIALISATION

106. L'industrialisation des pays en développement constitue l'une des manières essentielles de relancer la croissance économique et le développement sur une base stable. Or, l'objectif fixé à la Conférence de Lima, selon lequel les pays en développement devaient représenter 25 p. 100 des produits finis mondiaux, est loin d'avoir été atteint. A cet égard, les pays développés, ainsi que les organisations internationales devraient soutenir les efforts que consentent les pays en développement pour améliorer leur niveau d'industrialisation, y compris la promotion de petites et moyennes entreprises et l'industrie agro-alimentaire, en leur allouant les ressources financières suffisantes, en favorisant le transfert de science et de technique aux pays en développement et en ouvrant leurs marchés aux produits finis qu'ils exportent.

ALIMENTATION ET AGRICULTURE

107. Le plus grand paradoxe de notre époque - la famine en pleine abondance - persiste. La famine et la dénutrition continuent d'exister. Il est donc impérieux que la communauté internationale maintienne l'alimentation et l'agriculture au centre de son attention.

108. Les pays non alignés et autres pays en développement devraient continuer d'accorder la priorité, dans leurs plans de développement, à l'accroissement de la production agricole. A cet égard, les recommandations du Conseil mondial de l'alimentation contenues dans la Déclaration de Chypre et son Programme d'action coulent de source. Le financement des investissements dans le secteur agricole et l'assistance technique devraient faire partie des programmes de coopération pour le développement, tant bilatéraux que multilatéraux. Les progrès enregistrés dans des domaines tels que la biotechnologie et le génie génétique devraient être accessibles aux pays en développement à un coût raisonnable. Il est en outre indispensable d'éliminer les facteurs qui déforment le commerce international des produits agricoles.

Les recommandations du Conseil mondial de l'alimentation, contenues dans la Déclaration de Chypre et son Programme d'action, devraient être mises en oeuvre.

109. Tous les pays donateurs sont invités à augmenter leur assistance alimentaire au-delà des niveaux atteints dans les années précédentes et à accroître leur participation à l'aide qui passe par l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial pour que ceux-ci puissent poursuivre leurs activités de soutien respectives au développement et pour subvenir aux besoins alimentaires d'urgence des pays en développement.

110. L'aide alimentaire ne devrait pas être utilisée de telle façon qu'elle mine les efforts de production alimentaire locaux. Les pays non alignés et autres pays en développement devraient prendre les mesures nécessaires en vue de développer et de promouvoir entre eux des programmes et des projets dans le domaine des transports et communications afin que ce secteur puisse servir de véhicule de promotion et d'expansion du commerce Sud-Sud.

LA COOPERATION ECONOMIQUE ENTRE PAYS EN DEVELOPPEMENT

111. La coopération économique entre pays non alignés et autres pays en développement, en tant que stratégie d'autonomie collective, leur est indispensable dans leurs efforts pour renforcer le progrès et pour donner corps à la coopération et renforcer par conséquent la portée potentielle des flux de commerce, de techniques et de capitaux entre eux. Les pays en développement devraient donc exploiter à fond leur vaste potentiel de coopération économique pour pouvoir, par contrecoup, renforcer leur intégration à l'économie mondiale, conformément à leur priorités et programmes de développement. Cette coopération Sud-Sud est aussi un facteur clef dans la mesure où elle permet au Sud de renforcer son pouvoir de négociation vis-à-vis des pays développés. Les récentes initiatives prises dans plusieurs régions des pays en développement en vue d'établir des groupements et des communautés économiques aux niveaux régional et sous-régional répondent opportunément à l'évolution similaire enregistrée dans les pays développés.

112. Des centres de liaison devraient être mis en place pour conseiller les gouvernements et les institutions gouvernementales quant aux mesures appropriées, dont des règlements légaux, fiscaux, financiers, monétaires et commerciaux favorables, qu'il faudrait adopter pour faciliter la coopération économique entre pays en développement. Ces centres de liaison devraient aussi faciliter les relations et les transactions entre communautés d'affaires dans les pays en développement.

113. Les pays non alignés et autres pays en développement doivent d'urgence accorder une grande priorité à la consolidation et au fonctionnement du Système généralisé de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) de façon qu'il puisse servir non seulement de cadre garantissant les préférences commerciales mutuelles mais aussi d'important catalyseur dans la mise en place d'un marché préférentiel en croissance et dynamique entre eux. Les principales priorités dans

ce domaine sont l'accroissement du nombre de membres du SGPC, l'élargissement des produits concernés et l'approfondissement des préférences commerciales. Le SGPC devrait être complété par des mesures de financement du commerce appropriées. A cet égard, il convient d'entreprendre au plus tôt les préparatifs de la deuxième série de négociations SGPC.

114. Il est au plus haut point nécessaire de revitaliser la libéralisation commerciale et d'autres processus de coopération et d'intégration économiques aux échelons sous-régional et régional. A cet égard, efforts privés et efforts publics devraient se compléter.

115. L'importance pour les pays non alignés de mieux coordonner leurs positions au sein des institutions des Nations Unies et d'autres organisations internationales par le biais de programmes tels que le Programme d'action pour la coopération économique entre pays non alignés (PACE) et le Programme d'action de Caracas (PAC) du Groupe des 77 coule de source.

LA SITUATION ECONOMIQUE CRITIQUE EN AFRIQUE

116. La détérioration constante de la situation économique dans la plupart des pays africains est particulièrement préoccupante. Durant la dernière décennie, des conditions climatiques défavorables, l'instabilité politique et sociale, et le fardeau de la dette extérieure ont entraîné pour l'Afrique une saignée sans précédent de ressources humaines, matérielles et financières. De lourdes pertes dans les recettes d'exportation de pair avec le coût toujours croissant des importations ont dégradé encore plus des termes de l'échange déjà défavorables. L'Afrique dépend plus qu'aucune autre région de ses recettes d'exportation de produits de base. Celles-ci représentent de 85 à 95 p. 100 des recettes d'exportations totales dans maints pays africains. Il est donc nécessaire de garantir des conditions commerciales favorables aux exportations de produits de base africains.

117. La stagnation et la chute économiques persistantes ont déprimé les niveaux d'investissements, et donc réduit les possibilités des pays africains de garantir une croissance économique et un développement réels.

118. La dette extérieure de l'Afrique, qui a augmenté considérablement depuis 1982, se chiffre actuellement à plus de 270 milliards de dollars. Le ratio service de la dette/recettes d'exportations a dépassé le seuil critique de 25 p. 100 et atteint même 100 p. 100 dans certains pays africains.

119. Bien que les Nations Unies aient adopté, voilà un peu plus de cinq ans, un Programme d'action pour le redressement et le développement économique de l'Afrique, la communauté internationale n'en a pas soutenu dûment la mise en oeuvre, malgré les réformes de fond vigoureuses et significatives engagées par des pays africains, qui ont payé de sévères coûts politiques et sociaux. La coopération internationale avec l'Afrique pour les années 90, dont les objectifs prioritaires sont

la transformation, l'intégration, la diversification et la croissance accélérées des économies africaines, doit se fixer un nouvel ordre du jour. Celui-ci doit être concret et se centrer clairement sur des objectifs mesurables et réalisables dans des délais bien définis avec les moyens d'en contrôler constamment les résultats. La communauté internationale devrait manifester son soutien et son engagement particuliers envers la réalisation des principaux objectifs du nouvel ordre du jour afin d'assurer un équilibre entre les mesures nationales et l'action internationale.

120. La crise économique africaine étant de nature essentiellement structurelle, le développement du continent est un processus à long terme qui exigerait des actions concertées aussi bien des pays africains eux-mêmes que des pays donateurs, et ce pour une longue période de temps. Les pays développés et les institutions financières multilatérales devraient non seulement accroître les flux de ressources en termes réels en direction de l'Afrique, mais aussi s'efforcer d'améliorer les termes et les conditions de cette aide.

121. Les profonds changements en cours dans les relations politiques et économiques internationales représentent de sérieux défis pour l'Afrique, ce qui exige que ses problèmes économiques spécifiques soient analysés d'urgence si on veut la préserver d'une nouvelle chute dans les années 90 et au-delà.

CONCLUSION

122. On ne saurait trop insister sur l'importance de la coopération entre pays non alignés et autres pays en développement. Il est donc tout aussi important pour les pays industriels que pour les institutions financières internationales d'engager un dialogue concret avec les pays en développement en vue de promouvoir une croissance économique mondiale équilibrée.

SECTION III

PROGRAMME D'ACTION ET DECISIONS

123. Les ministres des Affaires étrangères du Mouvement des pays non alignés ont recommandé le Programme d'action suivant pour la période précédant le Sommet, en vue de le soumettre aux chefs d'Etat lors du dixième Sommet du Mouvement, en 1992.

LE MOUVEMENT ET LES CHANGEMENTS DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES

124. Des mesures concrètes doivent être adoptées au plus tôt pour renforcer la capacité du Mouvement à relever efficacement et sans retard les défis d'un ordre mondial en pleine évolution. A cette fin, le Comité ministériel institué à la Conférence ministérielle de Nicosie devrait poursuivre son travail et recevoir les propositions des membres du Mouvement, les examiner et présenter ses suggestions au dixième Sommet du Mouvement, en 1992.

LE MOUVEMENT ET LES NATIONS UNIES

125. Eu égard au rôle prépondérant que jouent les Nations Unies dans les négociations multilatérales, les réformes en cours en leur sein s'avèrent capitales pour les pays membres du Mouvement. Soucieux que les Nations Unies répondent aux besoins des pays non alignés, les ministres des Affaires étrangères ont décidé que le Bureau de coordination de New York devait continuer de tenir des réunions régulières pour analyser des questions pertinentes soulevées au sein des Nations Unies. Ils ont aussi invité le groupe des non alignés à avoir des consultations régulières avec le Bureau avant le Conseil. Ils ont enfin recommandé vivement que les pays membres du Mouvement coordonnent leurs positions au sein de l'Assemblée générale et d'autres organes des Nations Unies.

126. Etant donné l'importance du rôle des pays non alignés aux Nations Unies, le Mouvement a chargé le Bureau de coordination d'encourager le travail de ses groupes sur des questions spécifiques.

127. Le Mouvement non aligné appuie la résolution adoptée par le Sommet de l'OUA à Abuja, au Nigéria, en juin 1991, sur une liste unique de candidats africains au poste de Secrétaire général des Nations Unies.

SECURITE INTERNATIONALE ET DESARMEMENT

128. Vu que la sécurité internationale et le désarmement demeurent une responsabilité capitale du ressort de tous les membres de la communauté internationale, le Mouvement a décidé que les missions permanentes des pays membres du Mouvement à New York devaient redoubler d'efforts en vue de coordonner leurs positions au sein de la Première Commission de l'Assemblée générale. Cela constituerait une contribution effective du Mouvement lors de l'examen du désarmement et de la sécurité internationale. Ce même effort de coordination devrait être fourni par les pays membres du Mouvement aux réunions concernant le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et le Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires.

CONFLITS REGIONAUX

129. L'impasse dans laquelle se trouve la recherche d'un règlement de la question du Moyen-Orient continue de préoccuper grandement le Mouvement. Il a donc été décidé que le Comité des neuf, constitué en 1989 au Sommet de Belgrade, poursuive ses efforts énergiques dans la recherche

d'une solution à la question du Moyen-Orient et recommande aussi au dixième Sommet de nouvelles initiatives à même d'être mises en oeuvre par les pays membres.

130. Eu égard aux conflits qui sévissent dans de nombreuses régions du monde, le Mouvement a de nouveau invité instamment toutes les parties concernées à coopérer dans la recherche à temps d'un règlement pacifique aux conflits actuels et à ceux qui pourraient se présenter à l'avenir.

AFRIQUE DU SUD

131. Vu l'importante évolution de la situation en Afrique du Sud, le Mouvement se doit de la suivre de façon permanente.

132. Aussi le Mouvement a-t-il décidé de créer une commission composée des membres de la Commission ad hoc de l'OUA sur l'Afrique du Sud, des pays non alignés au sein du Conseil de sécurité et au Comité spécial sur l'apartheid des Nations Unies, ainsi que des mouvements de libération nationale sud-africains.

FONDS AFRICA

133. Le Fonds AFRICA, au cours de ses cinq années d'existence, s'est avéré utile pour faire face au problème unique en son genre de l'apartheid et de ses retombées sur l'Afrique australe en général. Tout en reconnaissant la contribution des pays membres au Fonds, le fait est que son financement a été inadéquat pour lui permettre de remplir son mandat. Les membres du Mouvement qui n'ont pas encore versé leur contribution sont priés de le faire au plus tôt. Tous les Etats sont invités à augmenter leurs contributions afin que le Fonds puisse dûment s'attaquer aux séquelles de l'apartheid, telles que les transferts de population, la réhabilitation et la mise en valeur des ressources humaines.

DECOLONISATION

134. La Conférence a examiné et adopté les recommandations du Groupe de travail sur la décolonisation constitué par le Bureau de coordination, conformément à la recommandation du neuvième Sommet du Mouvement.

135. Tant qu'il subsistera des territoires coloniaux, leur émancipation restera une question prioritaire pour le Mouvement. Aussi le Groupe de travail est-il à nouveau invité à diriger une action internationale permettant d'atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la Décennie en mettant au point les mesures concrètes à prendre dans un avenir proche, et à faire rapport au dixième Sommet du Mouvement, en 1992.

DROITS DE L'ENFANT

136. En ce qui concerne la promotion et la protection des droits de l'enfance, le Mouvement s'est prononcé pour la mise en oeuvre effective des décisions et des recommandations contenues dans le Plan d'action mondial adopté par le Sommet mondial sur l'enfance tenu à New York en septembre 1990.

137. Il a aussi invité à l'adhésion, à la ratification et à la mise en oeuvre rapide des clauses contenues dans la Convention relative aux droits de l'enfant à incorporer dans les systèmes légaux nationaux des pays.

DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LE DROIT INTERNATIONAL (1990-1999)

138. Rappelant les résolutions de la Réunion extraordinaire des pays non alignés tenue à La Haye (Hollande) en 1989, sur le renforcement de la paix et de la sécurité internationale par des moyens légaux, résolutions qui sont à la base de la décision adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa quarante-quatrième session de déclarer la période 1990-1999 Décennie des Nations Unies pour le droit international, le Mouvement a demandé l'application concrète du Programme biennal d'activités 1991-1992, adopté par l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session, et a demandé aux pays non alignés de participer toujours plus à l'élaboration d'un programme complémentaire pour le reste de la décennie.

NOUVELLES QUESTIONS PRIORITAIRES

139. Soulignant une fois de plus l'importance des nouvelles questions prioritaires inscrites à l'ordre du jour, à savoir droits de l'homme, abus des drogues, environnement et pluralisme politique, le Mouvement a insisté sur la nécessité de centrer son intérêt sur ces questions, comme prévu dans l'Examen de la situation internationale faite par la dixième Réunion ministérielle des pays non alignés. Le Mouvement devrait accorder une plus grande attention aux priorités et aux objectifs socio-économiques dans ses activités, et notamment en créant des groupes d'études spéciaux chargés de préparer des études approfondies et des activités de suivi.

140. A cet égard, une conférence ministérielle extraordinaire devrait être convoquée, avant la deuxième Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui aura lieu au Brésil en 1992, pour coordonner les décisions des pays non alignés concernant les préparatifs de cette conférence, suivant les recommandations du neuvième Sommet de Belgrade, et saisir l'occasion pour distribuer des informations sur le mécanisme de Surveillance des déversements, mis en place par le Mouvement.

141. En ce qui concerne le trafic illicite et l'abus de drogues, le Mouvement a appelé à la mise en oeuvre des mesures contenues dans le Plan d'action mondial adopté par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa dix-septième session extraordinaire (New York, février 1990).

Ayant reconnu l'importance de l'entrée en vigueur de la Convention internationale contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, il a ont invité instamment les pays signataires qui ne l'auraient pas encore fait à la ratifier, et les Etats en mesure de le faire à appliquer à titre provisoire les mesures prévues.

DETTE EXTERIEURE

142. Ayant convenu du fait que la dette extérieure des pays en développement était un des obstacles les plus importants au développement économique et social, le Mouvement a invité les pays créanciers à alléger ce fardeau en adoptant des mesures telles que l'annulation des dettes, la réduction des dettes et de leur service, la diminution des taux d'intérêt ainsi que le réaménagement et le refinancement des dettes les plus importantes.

SCIENCE ET TECHNOLOGIE

143. Les pays non alignés sont invités instamment à continuer de coordonner leur approche dans le domaine de la science et de la technologie et à promouvoir le transfert de technologie vers les pays en développement.

COOPERATION NORD-SUD ET SUD-SUD

144. Afin de promouvoir la coopération Sud-Sud et un dialogue Nord-Sud constructif, le Mouvement des pays non alignés devra faire preuve de plus d'initiative afin d'intégrer certaines parties du Programme d'action pour la coopération économique entre pays non alignés (PACE) dans le Programme d'action de Caracas (PAC) du Groupe des 77. Le Mouvement a estimé important que la septième réunion des pays coordonnateurs du Programme d'action pour la coopération économique entre pays non alignés se tienne avant la réunion ministérielle du Bureau de coordination qui précède la Conférence au sommet. Aussi, a-t-il demandé à son président de la convoquer pour qu'elle puisse procéder à une analyse intégrale du PACE et de chacun de ses domaines, en tenant aussi compte des actions menées par le Groupe des 77 dans le cadre du Programme d'action de Caracas (PAC) et en proposant de nouvelles façons de concrétiser la coopération Sud-Sud et de nouveaux domaines à explorer. Le Mouvement devrait ensuite étudier les recommandations contenues dans le rapport Le Défi du Sud de la Commission du Sud, en vue, le cas échéant, de les faire siennes et de les appliquer dans le cadre du dialogue et des programmes d'action pour la coopération Nord-Sud et Sud-Sud. L'urgente nécessité de relancer la coopération économique internationale et de promouvoir un dialogue Nord-Sud réel et constructif exige impérativement que le Mouvement analyse périodiquement les affaires économiques. A cet égard, il est important de réactiver la Commission ministérielle permanente pour la coopération économique et de convoquer sa seconde réunion de fond dans un proche avenir. La Commission a été chargée d'étudier les recommandations de la Commission du Sud et de faire rapport au dixième Sommet des pays non alignés en 1992. Les conférences ministérielles sur la coopération Sud-Sud seront aussi convoquées régulièrement.

AFRIQUE

145. Eu égard à la situation économique critique qui sévit en Afrique, le Mouvement invite une fois de plus la communauté internationale à apporter son soutien à la mise en oeuvre d'un nouvel ordre du jour pour la coopération internationale avec l'Afrique dans les années 90, en vue d'accélérer la transformation, l'intégration et la croissance des économies africaines en fonction de buts et d'objectifs mesurables, selon un échéancier bien défini et à partir de critères intégrés permettant de suivre les résultats.

146. Le Mouvement salue la signature du Traité instituant la Communauté économique africaine, événement historique intervenu au mois de juin 1991 à Abuja (République fédérale du Nigéria) et encourage vivement les dirigeants de l'Afrique à s'engager résolument dans la voie de l'intégration africaine, aux plans politique et économique, pour faire face aux défis auxquels le continent est confronté.

SIEGE DU PROCHAIN SOMMET

147. La Conférence a pris note du fait que le Nicaragua a retiré son offre d'accueillir le dixième Sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement au profit de l'Indonésie. La Colombie a soutenu au nom du Groupe latino-américain l'offre du Nicaragua d'organiser le Sommet de 1995.

148. Le Mouvement a décidé que la dixième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés se tiendra en Indonésie, en 1992.

- 32 -

ANNEXE I

RAPPORT DU PRESIDENT DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES SUR LA MISE EN OEUVRE DES DECISIONS ADOPTEES PAR LA NEUVIEME CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT OU DE GOUVERNEMENT DES PAYS NON ALIGNES TENUE A BELGRADE EN 1989

1. Les changements rapides et de grande portée se sont poursuivis sur la scène internationale après le neuvième Sommet. Les nouveaux défis qui en découlent pour le Mouvement des pays non alignés renforcent la nécessité pour lui de redoubler d'activité en vue de mettre en oeuvre les décisions du Sommet et de se colleter avec les nouveaux problèmes préoccupant le monde.
2. Dans la période sous examen, les pays non alignés ont axé leurs activités sur plusieurs secteurs prioritaires signalés dans la Déclaration et dans d'autres documents du neuvième Sommet. Ils ont consacré une attention toute spéciale aux problèmes de la paix et de la sécurité internationales, des relations économiques internationales, de l'environnement, des droits de l'homme et de la décolonisation, ainsi qu'au renforcement du rôle des Nations Unies.
3. Les deux années qui ont suivi le neuvième Sommet de Belgrade ont été marquées par la poursuite des discussions approfondies entamées à la Conférence ministérielle de Nicosie sur les moyens qui permettraient au Mouvement de s'ajuster à l'évolution dynamique des relations internationales et d'améliorer ses méthodes de travail et son efficacité. De plus, le renforcement de la coopération et du dialogue entre les pays non alignés et d'autres groupements internationaux importants s'est poursuivi à propos de diverses questions et à différents niveaux.
4. Les pays non alignés ont tenu un certain nombre d'importantes réunions pour concrétiser les objectifs fixés par le neuvième Sommet. Ils ont tenu trois réunions ministérielles. Deux d'entre elles, organisées dans le cadre des quarante-quatrième et quarante-cinquième sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, se sont attachées à la mise en oeuvre des décisions du neuvième Sommet relatives aux problèmes internationaux les plus caractéristiques. La réunion ministérielle extraordinaire tenue en avril 1990 à New York et consacrée au rôle du Mouvement dans les relations internationales contemporaines a été particulièrement importante.

5. Le Bureau de coordination s'est réuni régulièrement à New York. Dix-sept réunions tenues durant cette période ont abordé les questions et les préoccupations prioritaires des pays non alignés. Entre autres, le Moyen-Orient et la Palestine, et la guerre du golfe Persique; la Namibie, l'Afrique australe et l'apartheid; Chypre, l'Amérique centrale, la Corée, la décolonisation, les petits territoires, les Nations Unies, les problèmes économiques, l'abus de drogues, l'océan Indien comme zone de paix, la place et le rôle du Mouvement des pays non alignés dans les nouvelles circonstances internationales, les préparatifs de la conférence ministérielle d'Accra, l'admission de nouveaux membres, etc.

6. Le rôle et la viabilité du Mouvement dans les relations internationales ont été démontrés par le nombre croissant de pays qui ont exprimé leur intérêt de participer à ses activités. L'Etat nouvellement indépendant de Namibie a pris sa place dans le Mouvement. Après une longue absence, le Chili a réactivé sa qualité de pays membre. La Mongolie a demandé d'être membre à part entière, le Guatemala, d'avoir le statut d'observateur, et les Pays-Bas, celui d'invité.

7. Citons, parmi les plus importantes activités du Mouvement, ses efforts pour sauvegarder la paix et la sécurité internationales et pour régler les plus graves foyers de tension.

LA QUESTION DE PALESTINE ET LE CONFLIT ARABO-ISRAELIEN

8. Le Mouvement a continué de prôner un règlement juste et durable de ces problèmes par des négociations et la réunion d'une conférence de paix internationale sous les auspices des Nations Unies, tel que cela avait été décidé au neuvième Sommet des pays non alignés. A cet égard, il a prêté une attention particulière aux initiatives de paix palestiniennes et autres.

9. Les résultats à dominante pratique de la réunion ministérielle du Comité des neuf pays non alignés sur la Palestine, tenue à Tunis en mars 1990, ont été particulièrement importants. Le Comité des Neuf s'est aussi réuni à l'échelon ministériel à New York en octobre 1990, pour analyser l'évolution de la situation dans la région. Une réunion d'urgence du Bureau de coordination, présidée par le ministre des Affaires étrangères de Yougoslavie, s'est aussi tenue à New York en octobre 1990 pour analyser l'alarmante dégradation de la situation dans les territoires occupés.

10. Le Mouvement a maintenu sous examen constant la situation au Liban et les progrès vers la réconciliation nationale.

L'INVASION DU KOWEÏT PAR L'IRAQ

11. L'agression du Koweït par l'Iraq et son annexion postérieure, ainsi que l'éclatement de la guerre dans le golfe Persique ont centré l'attention du Mouvement dès le début de la crise. Conformément à ses principes fondamentaux et à la politique du non-alignement réaffirmés

au neuvième Sommet, le Mouvement a résolument condamné l'invasion iraquienne, a soutenu les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et a consenti des efforts inlassables pour trouver un règlement pacifique de cette crise. Le Bureau de coordination a tenu une réunion extraordinaire au tout début de la crise, à New York, le 3 août 1990. Une réunion ministérielle des pays non alignés s'est aussi tenue à New York le 4 octobre 1990, adoptant une déclaration de fond sur la crise du golfe Persique. A cette réunion, les ministres ont chargé la Yougoslavie, en sa qualité de président du Mouvement, de se pencher sur ce problème capital et de chercher un règlement politique par des moyens pacifiques. Le ministre des Affaires étrangères s'est donc réuni à Bagdad avec le président et les dirigeants iraquiens pour leur faire part des points de vue du Mouvement.

12. Agissant au nom du Mouvement, le président est resté en contact constant avec le Koweït et l'Iraq, et a eu des consultations fréquentes avec plusieurs pays non alignés de la région et d'ailleurs. Le président a aussi maintenu des contacts avec d'autres parties impliquées dans la crise, notamment les membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité, ainsi qu'avec le secrétaire général des Nations Unies. Le ministre yougoslave des Affaires étrangères a en même temps discuté de la crise à plusieurs reprises avec les dirigeants des pays du Golfe, d'Egypte, de Syrie et de Palestine, et est resté en contact étroit avec ses homologues des Etats-Unis, de l'Union soviétique et de la Communauté européenne.

13. Plusieurs réunions ministérielles extraordinaires se sont aussi tenues sur la crise. Les ministres des Affaires étrangères d'Algérie, de l'Inde et de Yougoslavie se sont réunis le 11 septembre 1990, et les ministres des Affaires étrangères de seize pays non alignés, le 12 février 1991, à Belgrade. A la suite de cette réunion, une mission formée des ministres des Affaires étrangères de Cuba, de l'Inde, de l'Iran et de la Yougoslavie s'est rendue à Téhéran. Mais le voyage que les ministres avaient prévu de faire à Bagdad pour avoir des conversations avec les dirigeants iraquiens a dû être annulé à cause du déclenchement de l'offensive terrestre.

14. Les pays non alignés ont poursuivi leurs activités au lendemain de la guerre du Golfe en vue de réduire les conséquences de la guerre et de la crise. Ces problèmes ont été abordés par le Bureau de coordination lors d'une réunion tenue à New York le 6 mai 1991.

QUESTIONS REGIONALES

15. Les pays non alignés ont joué un rôle important dans la transition de la Namibie à l'indépendance. Le Groupe des dix-huit pays non alignés sur la Namibie, de pair avec le Groupe de pays non alignés membres du Conseil de sécurité, ont déployé des efforts continus et contribué grandement à la création des conditions nécessaires à l'application du plan des Nations Unies pour la Namibie.

La deuxième visite du Groupe des dix-huit pays non alignés qui ont participé activement à la Conférence des pays donateurs pour aider la Namibie après l'accession de celle-ci à l'indépendance en juin 1990, a été particulièrement importante.

16. Les pays non alignés ont également pris des initiatives visant à l'élimination de l'apartheid en Afrique du Sud. Ceci a conduit à l'adoption de la Déclaration sur l'apartheid par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa session extraordinaire de 1989, le consensus à ce sujet s'étant maintenu par la suite.

17. Le Mouvement a continué de soutenir les efforts constructifs consentis pour régler les problèmes de Chypre, d'Afghanistan, d'Amérique centrale, ainsi que le conflit Iran-Iraq. La Yougoslavie, en sa qualité de président du Mouvement, a participé à la réunion de suivi organisée à Djakarta en février 1990 par le Groupe de l'ANASE en vue de la préparation de la Conférence de paix sur le Cambodge, prévue à Paris. Les pays non alignés au Conseil de sécurité ont contribué activement à l'adoption du plan pour l'organisation du référendum d'autodétermination du peuple du Sahara occidental et au début de son application. Le Mouvement a aussi continué de soutenir la réunification pacifique de la Corée.

SECURITE INTERNATIONALE ET DESARMEMENT

18. Conformément aux décisions et aux positions adoptées par le neuvième Sommet, les pays non alignés ont participé pleinement aux discussions concernant la sécurité internationale et le désarmement aux Nations Unies et dans les autres instances consacrées à ce problème. A cet égard, il convient de souligner l'approche coordonnée et concertée des pays non alignés au sein de la Première Commission de l'Assemblée générale. Les pays non alignés ont participé activement à la quatrième Conférence des parties chargées de l'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, ainsi qu'à la convocation, à la préparation et à la tenue de la Conférence des Etats parties au Traité sur l'interdiction partielle des essais nucléaires.

RELATIONS ECONOMIQUES INTERNATIONALES

19. Les problèmes et les déséquilibres des relations économiques internationales et la nécessité de relancer une croissance économique et un développement soutenus dans les pays en développement, en tant que condition de la paix et de la stabilité, ont été au coeur des activités du Mouvement.

20. Le Groupe des 77 et le Mouvement ont concerté leurs efforts pour mettre en oeuvre les décisions et les orientations du Sommet en vue de lever les obstacles à une coopération et à un développement économiques internationaux équitables et harmonieux.

21. Les pays non alignés ont fondé leur approche et leurs activités sur l'idée dégagée au neuvième Sommet selon laquelle les problèmes économiques internationaux ne peuvent être abordés à long terme que par le dialogue et des négociations entre pays développés et pays en développement, et que des solutions concrètes doivent être empreintes de réalisme et reposer sur le respect des positions et des intérêts de tous les pays.

22. Cette approche a contribué aux accords adoptés par l'Assemblée générale des Nations Unies à sa dix-huitième session extraordinaire du printemps 1990 consacrée à la coopération économique internationale, notamment à la relance de la croissance économique et du développement des pays en développement. Elle a aussi contribué à ce que la deuxième Conférence sur les pays les moins avancés tenue à Paris en septembre 1990 adopte des accords pertinents. Elle a aussi facilité l'adoption de la Stratégie internationale du développement pour la quatrième Décennie des Nations Unies pour le développement par l'Assemblée générale à sa quarante-cinquième session ordinaire. Ces documents adoptés par consensus représentent les conditions requises essentielles de la coopération économique internationale dans les années à venir. Leur mise en oeuvre exige l'engagement politique de toutes les parties.

23. Les pays non alignés et autres pays en développement ont, de leur côté, reconnu l'importance de leur propre responsabilité, des efforts qu'ils ont à consentir et de leur nécessité de s'ajuster adéquatement aux circonstances économiques internationales en évolution ou d'accorder leurs économies à l'environnement économique existant dans le monde au moyen de réformes économiques et sociales recommandables. Il est toutefois évident que ces efforts échoueront si la communauté internationale, notamment le monde développé, ne soutient pas dûment la mise en place d'un environnement économique international conduisant à la croissance et si on ne résoud pas les graves problèmes auxquels sont confrontés les pays en développement.

24. L'instabilité et l'asymétrie sont restées les traits dominants des relations et du développement économiques durant cette période. L'objectif de réduire l'écart de développement entre pays développés et pays en développement est loin d'avoir été atteint.

25. Les efforts constants et inlassables consentis par les pays non alignés et autres pays en développement pour régler le problème de la dette des pays en développement a contribué à une évolution graduelle de la manière de comprendre et d'aborder cette question. On saisit toujours mieux que les solutions au problème de la dette ne peuvent plus être cherchées dans le refinancement et le rééchelonnement classique et que son service doit être allégé, entre autres, par la réduction du principal et des intérêts. Cette approche n'a pourtant été appliquée que dans un nombre limité de pays. La communauté internationale devrait faire en sorte que le plus grand nombre de pays non alignés bénéficient directement des récentes initiatives de réduction de la dette.

26. D'une grande importance à cet égard s'avère la participation permanente du Secrétaire général des Nations Unies, dont le représentant spécial pour cette question, M. Bettino Craxi, a suggéré un certain nombre d'approches équilibrées dans son rapport à l'Assemblée générale des Nations Unies en 1990. Tout en préparant son rapport, M. Craxi a largement consulté un certain nombre de pays non alignés et a prononcé une allocution à la réunion ministérielle extraordinaire des pays non alignés tenue à New York en avril 1990.

27. Dans le domaine du commerce international, l'attention a été axée sur la série de négociations d'Uruguay. S'efforçant de contribuer à son succès, les pays non alignés et autres pays en développement s'en sont tenus strictement aux principes confirmés au neuvième Sommet, selon lesquels seul un système commercial multilatéral ouvert, crédible et non-discriminatoire pouvait servir de base à la promotion de la croissance et à la prospérité de tous les Etats.

28. Les pays non alignés et autres pays en développement ont coordonné leur approche dans le domaine de la science et la technologie et dans la promotion du transfert de techniques vers les pays en développement. Ils ont pris une part active aux débats du Comité de la CNUCED sur le transfert de technologie, du Comité intergouvernemental de la science et de la technique au service du développement et de l'Assemblée générale des Nations Unies. Aucun progrès n'a pourtant été fait, tandis que le soutien international aux pays en développement était loin d'être satisfaisant et de répondre à leurs besoins et à leur attente. La mise en oeuvre du Programme d'action de Vienne adopté en 1979 n'a pas produit les résultats escomptés.

29. C'est grâce aux efforts d'un grand nombre de pays non alignés et autres pays en développement que certaines des recommandations et conclusions du neuvième Sommet ont été insérées dans les documents adoptés par la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés (Paris, septembre 1990). Un exemple en est le Programme substantiel d'action pour les années 90 en faveur des pays les moins avancés. L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à sa quarante-cinquième session une résolution sur la mise en oeuvre de ce Programme.

30. Le neuvième Sommet a souligné l'importance de promouvoir la coopération économique entre pays en développement, en tant que facteur clé de la stratégie d'autonomie collective.

31. Conformément aux recommandations adoptées, des efforts ont été faits pour ajuster, voire fondre, les programmes d'action séparés de coopération économique existant au sein du Mouvement des pays non alignés (Programme d'action pour la coopération économique entre pays non alignés, PACE) et au sein du Groupe des 77 (Programme d'action de Caracas, PAC). A cet égard, les présidents du Bureau de coordination et du Groupe des 77 ont fait rapport sur les mesures et sur les recommandations adoptées en vue de rationaliser et d'harmoniser ces deux programmes. Leur rapport a été entériné

par la réunion ministérielle annuelle des pays non alignés tenue à New York en octobre 1990, qui a recommandé la poursuite de ces efforts. La mise en oeuvre des conclusions et des recommandations contenues dans le rapport final de la Commission du Sud pourrait imprimer une nouvelle impulsion à la coopération économique entre pays en développement.

32. L'accord sur le Système généralisé de préférences commerciales entre pays en développement (SGPC) n'a pas donné les résultats escomptés. A ce jour, il a été ratifié par trente-six des quarante-huit pays signataires. Sa mise en oeuvre reste incomplète du fait que seulement vingt-deux pays ont fourni le certificat d'origine des biens indispensable pour bénéficier des réductions tarifaires.

LE FONDS AFRICA

33. Le neuvième Sommet a renouvelé le mandat du Fonds pour la résistance à l'invasion, au colonialisme et à l'apartheid (AFRICA), ce qui lui a permis de poursuivre ses activités. Son Comité de hauts fonctionnaires a tenu deux nouvelles réunions (septième et huitième). Le Comité a lancé un appel à la communauté internationale pour qu'elle apporte de nouvelles contributions au Fonds et a invité instamment les pays donateurs à honorer leurs engagements préalables.

CATASTROPHES NATURELLES

34. Conformément à la décision du neuvième Sommet, les pays non alignés et autres pays en développement participant à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale des Nations Unies ont soutenu à fond l'idée que les années 1991-2000 soient déclarées Décennie internationale de la prévention des catastrophes naturelles.

ABUS ET TRAFIC ILLICITE DES DROGUES

35. Les recommandations du neuvième Sommet prêtent une grande attention au problème de l'abus et du trafic illicite des drogues. La session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la question de la coopération internationale contre la production, l'offre, la demande, le trafic et la distribution illicites des stupéfiants, qui s'est tenue à New York en février 1990, a revêtu une grande signification. Le plan d'action mondial et la déclaration politique qui y ont été adoptés reprennent les positions défendues par les pays non alignés au sujet de la responsabilité partagée des producteurs et des consommateurs, du blanchiment de l'argent et du contrôle des comptes.

LA DEGRADATION DE L'ENVIRONNEMENT

36. Les questions environnementales ont occupé une place toujours plus importante dans les activités des pays non alignés. Ceux-ci ont activement participé aux négociations qui se sont tenues à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale et ont conduit à la décision de convoquer une Conférence des Nations Unies sur

l'environnement et le développement au Brésil en 1992. Ils ont aussi participé à la rédaction d'un accord-cadre sur les changements climatiques. Ils ont par ailleurs continué de mettre au point et d'harmoniser leur approche en vue de ses préparatifs. A cet égard, la convocation d'une Conférence ministérielle en vue de coordonner les positions des pays non alignés est encore sous examen.

DROITS DE L'HOMME

37. Les pays non alignés ont poursuivi leurs efforts au sein des Nations Unies pour que des règles démocratiques soient appliquées dans les relations entre Etats et pour que soient créées des conditions économiques adéquates, en tant que conditions requises des droits de l'homme et des libertés fondamentales, ce qui contribuerait à la création de conditions propices à la promotion des droits de l'homme. Très importante sur ce point a été leur approche coordonnée au sein de la Commission des droits de l'homme. Le droit au développement ainsi que les questions liées à l'amélioration des travaux de la Commission et à l'élargissement de celle-ci ont fait l'objet d'une attention spéciale.

DECOLONISATION

38. Les problèmes de décolonisation continuent d'apparaître en bonne place à l'ordre du jour du Mouvement, notamment dans le cadre des Nations Unies. Sur recommandation du neuvième Sommet, le Bureau de coordination a institué un Groupe de travail composé de cinq pays africains (Burundi, Egypte, Ethiopie, Mali et Zambie), de trois pays asiatiques (Indonésie, Iran et Vanuatu), de trois pays latino-américains (Cuba, Trinité-et-Tobago et Venezuela), ainsi que de la Yougoslavie en tant que président du Mouvement et représentant du Groupe européen. Le Groupe de travail a reçu comme mandat de présenter à la Conférence ministérielle d'Accra (Ghana), à des fins d'adoption, le programme de travail du Mouvement en vue de la Décennie internationale de l'élimination du colonialisme, et de surveiller la mise en oeuvre de ses objectifs.

LES NATIONS UNIES

39. Durant la période sous examen, le Mouvement a figuré parmi les promoteurs d'actions visant à renforcer le rôle et l'efficacité des Nations Unies et à les ajuster aux exigences que supposent les nouveaux rapports internationaux. Ces questions ont été examinées en détail par le Bureau de coordination lors de sa réunion de décembre 1990, où des suggestions concrètes ont été faites afin que le Mouvement s'engage plus à fond, à long terme, dans cet important processus.

40. Sur l'initiative des pays non alignés et autres pays en développement, la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale a repris ses travaux en avril-mai 1991. Le succès de cette session a posé les bases pour augmenter graduellement l'efficacité des Nations Unies en matière économique et sociale.

41. Conformément aux décisions du neuvième Sommet et aux recommandations de la Conférence ministérielle extraordinaire du Mouvement des pays non alignés sur la paix et le droit international, tenue à La Haye en juin 1989, les pays non alignés se sont dûment employés à renforcer le rôle des Nations Unies dans le domaine du droit international. Leur action concertée a conduit à la déclaration, par les Nations Unies, de la Décennie pour la paix et le droit international à la quarante-quatrième session de l'Assemblée générale, ainsi qu'à l'adoption du Programme d'action pour la décennie, à la quarante-cinquième session.

QUESTIONS DIVERSES

42. Conformément aux décisions et aux recommandations du neuvième Sommet sur le Programme d'action pour la coopération économique, les pays non alignés ont aussi œuvré dans les domaines suivants :

43. La troisième Conférence des ministres et hauts fonctionnaires de l'éducation physique et des sports, qui s'est tenue à La Havane (Cuba) du 12 au 15 décembre 1989, a adopté le Programme d'action pour la coopération entre pays non alignés dans ce domaine pour la période 1990-1993.

44. La troisième Conférence des ministres de l'Information des pays non alignés (COMINAC III) s'est tenue à La Havane en septembre 1990. Elle a contribué à ce que le Mouvement prenne des engagements plus fermes dans le domaine de l'information. Des résultats positifs ont été enregistrés dans la coopération entre les agences de presse membres du pool des pays non alignés.

45. Les quatorzième et quinzième réunions des ministres de la Santé des pays non alignés se sont tenues à Genève en mai 1990 et mai 1991 afin d'examiner la coopération entre pays non alignés et autres pays en développement et de concerter leurs positions au sein de l'Organisation mondiale de la santé.

46. La Conférence ministérielle des pays non alignés sur le rôle de la femme dans le développement, qui s'est tenue à La Havane (Cuba) du 29 janvier au 1^{er} février 1990, a adopté une série de mesures visant à favoriser une meilleure intégration de la femme au développement et à atteindre les objectifs clés d'égalité, développement et paix.

47. La quatrième Réunion d'experts de haut niveau dans le domaine de la normalisation, de la métrologie et du contrôle de la qualité, qui s'est tenue à La Havane (Cuba) du 15 au 17 février 1990, a passé en revue les activités réalisées dans ce domaine et a formulé des recommandations en vue d'une action future.

48. La quatrième Conférence des ministres du Travail des pays non alignés, qui s'est tenue à Tunis en novembre 1990, a adopté une déclaration de fond et un Programme d'action pour les pays non alignés et autres pays en développement, mettant l'accent sur la coopération avec les pays développés afin de régler les problèmes dans ce domaine.

49. Le deuxième Festival du film des pays non alignés et autres pays en développement, qui s'est tenu à Pyongyang en septembre 1990, a contribué à la promotion de la coopération dans ce domaine.

50. Les mutations profondes et rapides survenues dans les relations internationales après le neuvième Sommet ont exigé des efforts encore plus grands de la part du Mouvement afin d'améliorer son fonctionnement et de l'adapter aux changements. Cette question a été débattue à tous les niveaux au sein du Mouvement. La réunion ministérielle extraordinaire, tenue à New York en avril 1990, y a sensiblement contribué.

51. Le renforcement de la coopération et du dialogue avec d'autres organisations internationales clés sur un certain nombre de questions vitales a également revêtu une grande importance. Des contacts ont été établis avec les membres permanents du Conseil de sécurité, la Communauté européenne et d'autres partenaires importants. À cet égard, les consultations organisées entre un groupe de pays non alignés - Egypte, Inde, Sénégal, Venezuela et Yougoslavie - et trois pays européens - Irlande, Italie et Luxembourg -, sur l'initiative de la Yougoslavie en tant que président du Mouvement, et de l'Italie, alors président de la Communauté européenne, à la quarante-cinquième session de l'Assemblée générale, ont une signification particulière.

52. D'autre part, la coopération avec les pays invités du Mouvement s'est accrue. En sa qualité de président, la Yougoslavie a organisé à Belgrade, en juillet 1990, une réunion consultative avec ce groupe, à l'échelon des hauts fonctionnaires. Ceux-ci sont convenus du fait que la réunion avait été utile et qu'elle avait contribué largement au développement ultérieur de leur dialogue.

53. La coopération s'est également renforcée entre les pays méditerranéens non alignés et les pays de l'Europe méditerranéenne. Conformément à la Réunion ministérielle des pays méditerranéens non alignés, qui s'est tenue à Alger en juin 1990 et qui a réaffirmé leur volonté politique de s'orienter vers une coopération englobant toute la Méditerranée, une réunion du Groupe de travail pour la préparation de la Conférence sur la sécurité et la coopération dans la région de la Méditerranée s'est tenue au Caire en décembre 1990. Quatre pays de l'Europe méditerranéenne - Espagne, France, Italie et Portugal - et quatre pays méditerranéens non alignés - Algérie, Egypte, Malte et Yougoslavie - y ont participé. Les pays méditerranéens non alignés ont également pris part à la réunion sur la Méditerranée organisée par la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe à Palma de Majorque en septembre 1990 dans ce cadre de promotion de la coopération en Méditerranée.

54. Les pays non alignés d'Europe ont maintenu leur coopération avec les pays européens neutres, dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. Trois réunions ministérielles du Groupe pays non alignés/pays neutres se sont tenues à Malte (mars 1990), en Finlande (novembre 1990) et au Liechtenstein (mai 1991),

contribuant ainsi au renforcement des liens entre les pays non alignés, d'une part, et l'Europe et le monde développé, d'autre part, ainsi qu'à la promotion de leurs intérêts.

55. Les pays non alignés membres du Conseil de sécurité ont entretenu des contacts étroits avec les membres permanents et non permanents du Conseil, et leurs efforts actifs et constants ont grandement contribué au fonctionnement du Conseil. Par ses activités, ce groupe a largement contribué à réaffirmer les principes de la politique du non-alignement, ce qui représente un fait saillant dans les activités globales du Mouvement. Les consultations entre les pays non alignés membres du Conseil de sécurité et le président du Mouvement sont devenues une pratique courante.

ANNEXE II

DECISIONS ADOPTEES AUX SEANCES PLENIERES DE LA DIXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE DES PAYS NON ALIGNES

1. LES CHANGEMENTS INTERVENUS RECEMMENT DANS LES RELATIONS INTERNATIONALES ET LEURS CONSEQUENCES SUR L'ACTUALITE PERMANENTE DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES

a) Validité et dénomination du Mouvement

Un consensus s'est dégagé quant au fait que le Mouvement restait valide, ainsi que sa dénomination, étant donné qu'il pouvait rester non aligné sur le seul bloc restant. Il a toutefois été accepté que la question pourrait être reexaminée à l'avenir.

b) Principes et rôle du Mouvement

La Conférence a fait siens les principes et objectifs du Mouvement tels que contenus au paragraphe 7 des recommandations de la Conférence ministérielle de Nicosie, tout en reconnaissant que certains d'entre eux pourraient exiger un examen futur à la lumière des réalités actuelles, cette tâche étant du ressort de la Commission ministérielle sur les questions de procédures établies par la Conférence de Nicosie. La Conférence a réaffirmé le principe de la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats Membres, tout en estimant que l'effondrement total du droit et de l'ordre dans un pays donné pourrait justifier une intervention internationale. Elle a toutefois été d'accord qu'il fallait continuer de réviser les concepts de souveraineté et de non-ingérence. Elle a aussi lancé un appel au Bureau de Coordination pour qu'il analyse avec attention les propositions relatives à un nouveau système de sécurité, notamment celles qui ont à voir avec le maintien de la paix et de la sécurité internationales par le Conseil de sécurité des Nations Unies.

c) Nouvel ordre mondial

Le Mouvement a exprimé sa détermination de participer activement à la mise en place du nouvel ordre mondial.

d) Démocratisation des Nations Unies

La Conférence a estimé que la vague actuelle de réformes démocratiques ne devrait pas se borner aux conditions intérieures des pays en développement, mais qu'elle devrait aussi toucher les Nations Unies en vue de démocratiser la prise de décisions à l'échelle internationale. Cette question doit être examinée par le Bureau de Coordination.

e) **Fin de la guerre froide et nouvel ordre mondial**

Aucun consensus ne fut dégagé quant au fait que la guerre froide avait pris fin et qu'un nouvel ordre mondial avait surgi. Le Mouvement a été invité à examiner soigneusement ces deux questions.

f) **Stratégies permettant d'atteindre les objectifs prévus**

La Conférence a réaffirmé sa volonté de rester en dehors des alliances militaires et de préserver les principes du Mouvement à cet égard.

g) **Transactions et consultations**

La Conférence a reconnu que le Mouvement n'avait jamais fait sienne la politique de confrontation quand des négociations et des transactions permettaient d'atteindre les résultats escomptés. Elle a réaffirmé son attachement à une politique de transactions et de consultations.

h) **Nouvel ordre économique international**

La Conférence est convenue de poursuivre la lutte pour un nouvel ordre économique international par des moyens appropriés, dont le dialogue, et a appelé à une relance du dialogue Nord-Sud.

i) **Dimensions du Bureau de Coordination**

La Conférence est convenue du fait que le Bureau de Coordination de New York ne devait pas être réduit, mais qu'il devait être rendu plus efficace. Elle a insisté sur la nécessité d'une meilleure coordination entre celui-ci et le groupe des pays non alignés au Conseil de Sécurité.

j) **Coopération Sud-Sud**

L'accord a été général quand au fait d'élargir la coopération Sud-Sud. Aussi la Conférence est-elle convenue de relancer la Commission ministérielle pour la coopération économique afin que celle-ci analyse cette question et envisage d'autres possibilités de coopération.

k) **Mécanisme de règlement pacifique des différends**

Un accord a été dégagé quant à la mise en place d'un mécanisme de règlement pacifique des différends entre pays membres. Le Bureau de Coordination a été chargé de faire des recommandations sur la nature et la portée de ce mécanisme.

l) **Procédures du Mouvement**

La Commission ministérielle sur les questions de procédure a été chargée d'examiner les méthodes de travail et les procédures du Mouvement pour les rendre plus efficaces.

m) **Réforme des Nations Unies**

Le Bureau de Coordination de New York a été chargé d'examiner les moyens de promouvoir aux Nations Unies des réformes allant dans le sens des aspirations du Mouvement.

n) **Commission de coordination mixte**

La Conférence n'a pas fait sienne la proposition de fusionner le Mouvement et le Groupe des 77. Elle a néanmoins été d'accord pour créer un mécanisme de coordination mixte des deux entités, à soumettre à l'approbation du Groupe des 77.

o) **Système auxiliaire**

Le concept de secrétariat n'est pas accepté aisément au sein du Mouvement. Un système auxiliaire qui assurerait l'exécution et le suivi des tâches a néanmoins été considéré comme souhaitable et urgent. Aussi la Commission ministérielle de Nicosie a-t-elle été chargée de discuter de la question et de soumettre un rapport sur la création et le lancement d'une commission de coordination mixte et d'un système auxiliaire au dixième Sommet qui se tiendra à Djakarta (Indonésie) en 1992.

2. L'AGGRAVATION DE LA SITUATION ECONOMIQUE ET SOCIALE DANS LES PAYS EN DEVELOPPEMENT, NOTAMMENT EN AFRIQUE, ET LES PERSPECTIVES DE CHANGEMENT

La Conférence est convenue des solutions ci-après pour faire face à la détérioration de la situation économique et sociale dans les pays en développement:

- i) Relancer le dialogue Nord-Sud;
- ii) Relancer la Commission ministérielle permanente pour la coopération économique en vue de dégager des idées sur le nouvel ordre économique international et de formuler des schémas pour accroître la coopération entre pays du Sud;
- iii) Promouvoir la coopération économique régionale;
- iv) Participer activement, par le biais du Bureau de Coordination, à la réforme économique et sociale des Nations Unies;
- v) Encourager des cartels de producteurs de produits de base, tels que l'OPEC, entre pays en développement en vue d'un pouvoir de négociation réel;
- vi) Soutenir le Groupe des 77 pour articuler les préoccupations des pays en développement en vue de la mise en place d'un ordre économique juste;

- vii) Charger la Commission ministérielle pour la coopération économique d'examiner critiquement la possibilité de mettre en place une banque de développement du Mouvement;
- viii) Appeler les pays donateurs à ne pas sacrifier les intérêts des pays en développement, en matière d'aide financière, au profit de l'Europe de l'Est;
- ix) Appeler les pays du Mouvement à réduire leurs fortes dépenses en armements;
- x) Opérer des réformes économiques positives dans les pays en développement;
- xi) Encourager un plus grand attachement aux droits de l'homme et au pluralisme politique. Les pays du Sud ne devraient pourtant pas accepter que l'aide économique soit astreinte à des conditions politiques;
- xii) Donner une grande priorité à la protection de l'environnement dans les programmes de développement des pays membres, et inviter instamment les pays donateurs à ne pas faire de la question environnementale une condition requise de leur aide.

3. PREVENTION ET GESTION DES CONFLITS REGIONAUX

S'agissant de la prévention et de la gestion des conflits régionaux, la Conférence est convenue de ce qui suit :

- a) Que le Mouvement consente de plus grands efforts pour régler les conflits régionaux impliquant des Etats membres, au lieu d'en laisser la solution à des forces extérieures. Le Bureau de Coordination de New York devrait en discuter et présenter des propositions définitives au prochain Sommet de Djakarta. Médiations, arbitrages et conciliations ont été suggérés comme autant de moyens éventuels de régler pacifiquement des différends;
- b) Que les risques de conflit pourraient être réduits par une plus grande observation des droits de l'homme et par la promotion du pluralisme politique dans les pays membres;
- c) Que la réduction des armes classiques dans les pays membres pourrait avoir une influence sur les possibilités de conflits;
- d) Que les Etats membres devraient refuser de devenir des endroits où se bradent les excédents d'armes à cette époque de détente entre les superpuissances;
- e) Que la nouvelle détente devrait être approuvée et soutenue;
- f) Que les pays membres devraient respecter les principes de coexistence pacifique, non-ingérence et non-agression;

- g) Qu'on devrait avoir recours davantage aux initiatives régionales et aux mécanismes des Nations Unies pour régler les différends en tant que moyen supplémentaire de réduire les risques de conflits régionaux.

4. PERSPECTIVES DE LA REFORME ET DE LA DEMOCRATISATION DES NATIONS UNIES

- a) La Conférence est convenue du fait qu'il fallait respecter la Charte des Nations Unies et que les décisions obligatoires de l'Organisation devraient être uniformément appliquées;
- b) La Conférence est convenue de la nécessité de réformer les Nations Unies. Aussi le Bureau de Coordination a-t-il été chargé d'examiner de près la nature et la portée des réformes requises;
- c) La Conférence a recommandé l'étude de propositions visant à la démocratisation du Conseil de Sécurité des Nations Unies, dont l'élargissement ou la suppression du droit de veto;
- d) Le Bureau de Coordination devrait examiner à fond la question d'une prise de décision par consensus aux Nations Unies et soumettre des propositions concrètes sur la nature et la portée des réformes requises.

5. LA SUPPRESSION DU SYSTEME D'APARTHEID EN AFRIQUE DU SUD ET SES SEQUELLES EN AFRIQUE AUSTRALE, ET LES ACTIVITES DU FONDS AFRICA

La Conférence a pris note du fait que des changements positifs étaient intervenus en Afrique du Sud, sans que cela ait abouti toutefois à la mise en place d'un Etat démocratique. Aussi a-t-elle réclamé le maintien de sanctions jusqu'au démantèlement complet des structures de l'apartheid. La Conférence a aussi condamné la déstabilisation des Etats de première ligne et a appelé le régime de Klerk à négocier avec les forces démocratique d'Afrique du Sud et à garantir le principe "à chacun une voix". Les pays membres devraient continuer de soutenir les mouvements de libération nationale et le Fonds AFRICA.

6. NOUVELLES QUESTIONS PRIORITAIRES DE L'ORDRE DU JOUR INTERNATIONAL : DROITS DE L'HOMME, ENVIRONNEMENT, TRAFIC ILLICITE ET ABUS DE DROGUES, PLURALISME POLITIQUE, ETC., ET REPONSE DU MOUVEMENT

- a) Droits de l'homme et pluralisme politique

La Conférence a été d'avis que les droits de l'homme et le pluralisme politique étaient des concepts valides, dignes d'être acceptés et mis en oeuvre aussi bien par les pays développés que par les pays en développement.

Elle a défini les droits de l'homme comme comprenant aussi bien les droits civils et politiques que les droits économiques et sociaux, notant que l'on en constatait aussi des violations dans les pays développés. Elle a donc lancé un appel à tous les pays pour qu'ils respectent les instruments internationaux dont ils sont signataires en ce qui concerne les droits de l'homme.

La Conférence a signalé le lien existant entre les droits de l'homme et le développement économique, celui-ci assurant un plus grand respect de ceux-là ainsi que du pluralisme politique. Elle a donc lancé un appel pour accroître le flux de ressources en direction des pays en développement, en vue de pouvoir mieux protéger les droits de l'homme.

Elle a reconnu que les pays en développement devaient participer activement aux débats sur les droits de l'homme et sur le pluralisme politique, tout en estimant que les cultures et circonstances locales devaient entrer en ligne de compte dans la mise en oeuvre des clauses relatives aux droits de l'homme.

La Conférence a rejeté le fait que les droits de l'homme et le pluralisme politique puissent servir de conditions pour l'octroi d'une aide économique.

b) Environnement

La Conférence a reconnu que la protection de l'environnement incombait à l'ensemble de la communauté internationale. Elle a néanmoins rejeté le fait que la protection de l'environnement puisse devenir une condition requise de l'octroi d'une aide économique aux pays en développement. Elle a aussi reconnu que le Mouvement devait continuer de négocier avec le Nord en vue d'un transfert de techniques écologiquement rationnelles et d'un apport de ressources additionnelles que permettraient d'assurer l'équilibre écologique dans le monde. Compte tenu de l'importance de la question environnementale pour le Mouvement, la Conférence a recommandé que les pays membres participent activement à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (Brésil, 1992).

c) Drogues

La Conférence a estimé que la lutte contre le trafic illicite et l'abus de drogues incombait à l'ensemble de la communauté internationale. Elle a toutefois décidé que le Mouvement devait continuer de coopérer avec les institutions des Nations Unies et toutes les organisations internationales engagées dans la lutte contre la menace que représente la drogue.

d) Réfugiés

La Conférence a estimé que les pays non alignés devaient coopérer avec les institutions pertinentes des Nations Unies pour alléger les souffrances des réfugiés.

7. SIEGE ET DATE DU PROCHAIN SOMMET DES PAYS NON ALIGNES

La Conférence est convenue du fait que l'Indonésie accueillerait le dixième Sommet des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, en septembre 1992, les dates exactes devant en être communiquées par les voies diplomatiques normales.

ANNEXE III

RECOMMANDATIONS RELATIVES A UNE COMMISSION DE COORDINATION CONJOINTE MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES-GROUPE DES 77 ET UN SYSTEME DE SOUTIEN DU MOUVEMENT

Révisant tous les aspects du Mouvement, les pays non alignés ont senti le besoin d'en améliorer les méthodes pour lui permettre davantage d'efficacité dans la poursuite de ses buts et de ses objectifs.

Un fort consensus se dégage actuellement non seulement pour renforcer l'efficacité du Mouvement, mais encore pour en améliorer les méthodes. A cet égard, la capacité du Mouvement de maintenir une grande marge de manoeuvre et de mettre dûment à exécution ses décisions a été considérée comme devant recevoir une très sérieuse attention. Ces améliorations sont d'autant plus urgentes, à ce moment précis du Mouvement, que les relations internationales enregistrent des changements historiques sans précédent, ce qui a des retombées sur lui.

Le Mouvement n'étant pas une organisation, le concept de secrétariat n'est pas facilement acceptable par les pays membres, qui reconnaissent toutefois le bien-fondé et l'urgence d'un « système de soutien » qui pourrait rendre de grands services sur le plan du suivi.

Ce système devrait être orienté vers les buts suivants :

- a) Coordonner les apports des pays membres dans la mise en oeuvre des décisions adoptées par les conférences au Sommet et ministérielles;
- b) Utiliser les apports des institutions des pays non alignés et d'autres organisations non gouvernementales pertinentes;
- c) Mener des recherches et préparer des documents définissant des positions à l'adresse du président et des pays membres;
- d) Superviser la mise en oeuvre des décisions des conférences ministérielles et des réunions du Bureau de coordination;
- e) Aider en général le président à exercer ses fonctions.

Les pays membres estiment que ces services seraient bien plus utiles aux intérêts du Mouvement, à ce moment particulier, s'ils étaient axés sur les problèmes des pays non alignés et autres pays en développement.

La coopération entre le Mouvement des non-alignés et le Groupe des 77

Durant les échanges de vue intervenus à la Conférence ministérielle d'Accra, on a entendu proposer une éventuelle fusion du Mouvement et du Groupe des 77 aux Nations Unies. Cette proposition n'a pas été aisément acceptée pour une raison technique, le Mouvement et le Groupe des 77 ayant des mandats différents. On a toutefois constaté un fort consensus en vue d'accords entre le Mouvement et le Groupe des 77, qui permettraient de renforcer leur coopération, d'éviter un doublonnage d'efforts et de leur assurer davantage d'efficacité dans la réalisation de leurs buts communs, d'autant que les relations internationales connaissent des changements qui influent grandement sur les pays non alignés et autres pays en développement.

Commission de coordination conjointe

Aussi, est-il proposé d'engager sans retard une étude portant sur les modalités d'un accord éventuel entre le Mouvement et le Groupe des 77, qui permettrait à une Commission de coordination conjointe de tenir des réunions régulières dans le but spécifique d'échanger de vues, d'harmoniser des activités, de mettre au point des stratégies et, en règle générale, de coopérer à un niveau technique pour l'application des décisions visant au développement soutenable des pays non alignés et autres pays en développement.

La Commission ministérielle sur les questions de méthodes, créée à Nicosie en 1988, devrait présenter un rapport sur la création et le lancement de cette Commission de coordination conjointe et sur l'organisation du système de soutien à la prochaine réunion ministérielle qui se tiendra à Djakarta.

ANNEX IV

INTERVENTION DU CAPITAINE D'AVIATION J.J. RAWLINGS,
PRESIDENT DU CONSEIL PROVISOIRE DE DEFENSE NATIONALE,
A L'OUVERTURE DE LA DIXIEME CONFERENCE MINISTERIELLE
DU MOUVEMENT DES PAYS NON ALIGNES
AU PALAIS INTERNATIONAL DES CONGRES D'ACCRA,
LE 4 SEPTEMBRE 1991

Au nom du peuple et du gouvernement ghanéens, j'ai le grand plaisir de vous souhaiter la bienvenue dans notre pays à l'occasion de la dixième Conférence ministérielle du Mouvement des pays non alignés.

C'est en raison de notre loyauté envers le Mouvement depuis sa création que nous avons accepté l'honneur d'être les hôtes de cette Conférence malgré nos ressources matérielles limitées. Le peuple ghanéen, dont les profondes traditions d'hospitalité sont bien connues, n'a reculé devant aucun sacrifice pour faire aboutir une cause en laquelle il croit. Nous espérons que vous trouverez dans les modestes installations mises à votre disposition un cadre acceptable pour vos délibérations. Permettez-moi de saisir cette occasion pour exprimer notre profonde gratitude à tous ceux d'entre vous qui ont été en mesure de nous fournir une aide financière, technique ou autre nous permettant de remplir notre mission.

Je voudrais également exprimer notre reconnaissance à diverses organisations et personnes au Ghana pour leurs contributions, ainsi qu'aux constructeurs et autres travailleurs qui ont redoublé d'efforts dans les différentes tâches destinées à la tenue de cette Conférence.

Lorsque le Ghana, encore un pays jeune, a fait irruption dans l'arène internationale à la fin des années 50 et au début des années 60, il a vu dans le Mouvement des pays non alignés en formation une importante tribune pour la recherche de la paix et du progrès dans le monde. Aussi notre premier président, Kwame Nkrumah, est-il allé à Belgrade en 1961 allumer la flamme de ce Mouvement aux côtés de Josip Tito, du Pandit Nehru, d'Ahmed Sukarno et de Gamal Abdel Nasser. Rendons à cette occasion hommage à la mémoire de ces illustres fondateurs.

Puis-je aussi rendre hommage à la mémoire de feu Rajiv Gandhi, ancien premier ministre de l'Inde, qui a oeuvré sans se lasser pour la cause de ce Mouvement ? Sa disparition tragique est une grande perte, mais nous avons la certitude que le pays au nom duquel il parlait avec tant d'éloquence continuera d'être à l'avant-garde du Mouvement des non-alignés.

Voilà trente ans, presque jour pour jour, que le Mouvement a été fondé. Durant cette période caractérisée par une rivalité féroce entre l'Est et l'Ouest, de pair avec la course aux armement, nos pays ont cherché à frayer une nouvelle voie pour instaurer la paix et l'harmonie dans le monde. Nous avons pressé les superpuissances de renoncer à la confrontation pour s'engager sur le chemin de la coexistence pacifique et de l'entente mutuelle, car c'était là le seul espoir de survie pour l'humanité.

Trente ans plus tard, c'est avec un orgueil justifié que nous pouvons évoquer l'immense contribution de notre Mouvement à la marche vers la paix et à l'évolution d'un monde où la confrontation entre superpuissances a cédé le pas à la détente et où des problèmes apparemment sans solution en trouvent une.

Monsieur le président, notre contribution à la libération des pays sous domination coloniale se lit clairement dans l'accroissement du nombre de membres de notre Mouvement, qui est passé de 25 en 1961 à 102, et il existe des perspectives de le voir encore augmenter. Notre rôle dans l'accession de la Namibie à l'indépendance et dans le processus conduisant à la disparition du système odieux de l'apartheid, notre influence salutaire sur le désarmement sont là pour témoigner devant la postérité de ce que nous pouvons accomplir quand nous agissons ensemble avec conviction et détermination. Tout en nous réjouissant des perspectives de paix et de détente dans le monde, nous devons nous attacher à examiner attentivement la situation internationale.

Les perspectives de la coopération internationale apparaissent aujourd'hui plus brillantes qu'à aucun autre moment depuis la seconde guerre mondiale. Le Mur de Berlin a été démantelé. L'Allemagne est réunifiée. La fin de la guerre froide a libéré des esprits et des ressources qui se trouvaient piégées depuis si longtemps dans une confrontation stérile. Tout ceci est porteur de nouvelles ouvertures pour le monde dans les années 90. La transformation des relations entre l'Est et l'Ouest a facilité la solution de certains des conflits

régionaux insolubles qui avaient préoccupé les pays non alignés à maintes conférences.

Mais l'évolution de la situation n'est en aucun cas aussi simple qu'il pourrait sembler à première vue. Elle apporte avec eux une gamme tout à fait nouvelle de problèmes et de dangers potentiels.

Excellences, à l'heure où les relations internationales entrent dans une nouvelle ère, notre Mouvement, voire notre monde, se trouve confronté à de nouveaux problèmes, tout en continuant d'être tourmenté par quelques-uns des anciens, déjà chroniques. Les pays non alignés et autres pays en développement sortent des années 80 malmenés et affaiblis. Un inventaire détaillé et une analyse honnête de nos problèmes et de nos potentiels doivent nous guider, à la lumière de nos objectifs, pour dessiner des stratégies efficaces qui nous permettront de relever les nouveaux défis et de nous préparer pour le XIX^e siècle.

Notre Mouvement a toujours affirmé sa conviction que toutes les nations de la communauté internationale avaient le même droit à l'indépendance et à la souveraineté et au respect des autres. Il a rejeté l'arrogance d'esprit et il a insisté sur le fait que notre destinée ne serait pas laissée à la merci de superpuissances. Peut-on dire que tout ceci a perdu de sa pertinence dans le monde d'aujourd'hui ?

Le rapprochement entre les deux superpuissances et l'effondrement de vieilles alliances ont entraîné l'avènement d'une nouvelle période de mouvance, voire d'instabilité, sans précédent. Les récents événements en Union Soviétique et en Yougoslavie en sont autant d'exemples. De nombreuses nations étant à la recherche de nouveaux modes, de nouvelles idéologies, de nouveaux types de relations, les risques de fragmentation et de désunion sont toujours présents. Les conduites et les aspirations ethniques et nationalistes sont au cœur des tensions qui menacent la transformation pacifique de maintes sociétés.

Le futur apparaît encore plus incertain à la lumière du concept de «nouvel ordre mondial». Présenté comme un nouvel internationalisme, il ressemble dangereusement à une nouvelle version de monopole de superpuissance, qui laisse le champ libre à l'inconséquence, à des politiques à double norme, et qui menace l'indépendance d'autres pays.

Si nous cherchons à insérer l'ordre du jour du Mouvement des pays non alignés dans cette situation générale actuelle, force nous est de reconnaître que le monde reste polarisé entre riches et pauvres et que le fossé s'agrandit fortement. Il devient maintenant évident que la division fondamentale de la communauté internationale passe entre le Nord et le Sud. La détente n'a pas allégé la situation.

Monsieur le président, les problèmes majeurs qui assaillent notre Mouvement aujourd'hui résultent directement des difficultés

économiques que nos pays ont rencontrées durant les années 80. Les événements qui ont caractérisé cette décennie, particulièrement la crise de la dette, ont affaibli nos pays aussi bien à titre individuel que collectivement.

En conséquence, les pays créditeurs du Nord jouissent d'une influence sans précédent depuis la décolonisation sur les stratégies économiques qu'ont suivies la plupart des pays non alignés et autres pays en développement. Ceci a influencé nos choix économiques les plus fondamentaux et a miné notre autorité politique et nos options en tant que nations souveraines.

Nos nations ont été écrasées par un ordre économique mondial qui mine notre survie même. Les quatre milliards d'individus et plus qui vivent dans les pays en développement constituent environ 80 p. 100 de la population mondiale, alors que notre production représente moins de 20 p. 100 de celle de la planète et notre part dans le commerce mondial, 15 p. 100 à peine.

A la fin des années 80, les flux inverses de capitaux du Sud vers le Nord atteignaient un montant net annuel de 50 milliards de dollars. La situation déjà désespérée de la plupart de nos pays s'est aggravée dangereusement du fait que les ressources de l'aide n'atteignent pas de tels chiffres et que les investissements directs étrangers s'amenuisent au point de disparaître. Les conquêtes des décennies précédentes dans les domaines de la santé et de l'éducation et les modestes efforts consentis pour pourvoir nos peuples de services sociaux ont été érodés par ces crises économiques. Il faut être atteint de myopie pour ne pas voir dans de telles conditions les germes de l'instabilité politique.

Chers délégués, la chute des prix des produits de base a coûté à l'Afrique, ces cinq dernières années, l'équivalent des recettes d'exportations d'une année ! Le travail d'une année entière de nos agriculteurs, de nos mineurs et de nos ouvriers réduit à néant - douze mois de travail balayés par les fluctuations des produits de base sur les marchés de l'autre partie du monde ! Pendant ce temps, le cours des importations nécessaires pour faire fonctionner les fermes, les mines et les usines continue de monter.

Dans les années 80, la dette extérieure des pays en développement a dépassé un billion de dollars. Les tentatives des pays en développement de rembourser leurs emprunts dans les conditions présentées par les créanciers ont provoqué de sérieux déséquilibres économiques.

La production et l'exportation des produits de base et énergétiques ont dû s'accroître sous la pression des créanciers, une saturation du marché s'en est suivie qui a déprimé les prix des produits de base, augmentant la concurrence entre pays en développement et minant les accords sur les produits de base.

Dans le même temps, les pays industrialisés du Nord ont développé des technologies qui leur ont permis de réduire leurs demandes de produits de base, dont les prix ont diminué en termes réels à moins de la moitié de leur niveau des années 70, tandis que ceux des produits industriels augmentaient.

Les appels à l'instauration d'un nouvel ordre économique international sont restés, hélas, sans écho. Qui plus est, on a constaté ces dernières années une percée en flèche du concept de libre marché, aussi bien dans les relations internationales que dans les systèmes économiques nationaux.

Or, nous savons que les marchés internationaux ne sont pas du tout libres. Les pays économiquement puissants, les cartels et les transnationales les dominent et manipulent au détriment des pays faibles, en particulier des producteurs de produits de base.

Tandis que le système de libre-échange est censé être doté de mécanismes de contrôle internes pour minimiser les aspects néfastes de ses opérations, on ne voit à peu près rien de ce genre sur le plan international. Les différents accords internationaux portant sur les produits de base sont restés sans effet puisque ni les consommateurs puissants ni certains des producteurs eux-mêmes ne les respectent. En conséquence, les pays en développement ne subissent jour après jour que les effets négatifs de ce système de libre-échange.

Ce que nous, pays en développement, recherchons avant tout dans nos relations économiques avec le monde développé, ce n'est pas la charité, mais des prix justes pour nos produits et un accès équitable aux marchés internationaux.

Membres du Mouvement non-aligné, nous devons battre notre coulpe pour nos propres échecs qui ont parfois aggravé nos problèmes. Nous devons reconnaître notre inefficacité en matière de gestion économique à supprimer des causes d'instabilité et des conflits, alors que cela était à notre portée. Très peu de progrès ont été réalisés dans le cadre de la coopération Sud-Sud,

bien que nous eussions clairement reconnu les avantages que nous aurions pu en tirer en mettant en commun nos ressources, notamment dans le domaine des connaissances technologiques et techniques.

Le Plan d'action de Caracas, formulé voilà dix ans, démontre cet échec quant au manque de volonté politique de la part des pays du Sud. Ceci, malheureusement n'est pas un compliment à l'endroit des dirigeants politiques de nos pays eu égard à l'urgence des problèmes auxquels nous nous trouvons confrontés. Si la situation de guerre froide ne nous a pas permis par le passé de dégager clairement le sens de notre identité collective ainsi que les avantages qui pourraient découler de nos relations mutuelles, nous avons l'occasion, maintenant que la guerre froide tire à sa fin, de définir plus clairement nos objectifs et de réaffirmer notre engagement dans ce sens.

Tout en mettant en exergue la nécessité d'une action concertée, nous ne pouvons pas ne pas reconnaître que les pays développés sont en train de prendre des mesures importantes en vue de renforcer leur solidarité économique. L'année prochaine verra une Europe occidentale formellement intégrée. Une coordination régulière des politiques économiques au sein du Groupe des 7 est maintenant fermement établie dans le calendrier économique international. Tout ceci rend on ne plus urgent le besoin de mettre en place un système de coordination efficace entre les pays en développement.

C'est un paradoxe que la poussée vers les réformes en Europe de l'Est et en Union soviétique tende plutôt vers la fragmentation. Nous exhortons les peuples de ces pays, dans leur quête des voies et des moyens d'améliorer leurs économies respectives et de forger de nouvelles relations avec le reste du monde, à ne pas nier les contributions historiques qu'ils ont faites à la paix et au développement dans le monde.

Monsieur le président, l'évolution de l'économie mondiale examinée plus haut, a entraîné des fissures dans notre rang. Nous n'avons pas su tirer des leçons les événements passés. Des conflits d'intérêt ont surgi entre des sous-groupes en notre sein. Notre incapacité en tant que Mouvement à prévenir ou à arrêter ces conflits a facilité l'ingérence des forces externes dans nos affaires et entraîné une montée des tensions. La guerre entre l'Iran et l'Iraq en est un exemple parmi d'autres.

La faiblesse de nos économies et les conflits politiques affaiblissent, par ailleurs notre puissance morale et notre unité. Ceci explique pourquoi le dialogue Nord-Sud a quasiment disparu de l'ordre du jour mondial au moment même où il s'avère plus nécessaire que jamais.

De nombreux pays de notre Mouvement se sont résolus à lancer un appel à une assistance sur le plan individuel, ce qui a sérieusement minimisé notre pouvoir de négociation. Les années 80 ont été un vrai désastre pour le Sud.

Chers délégués, la récente guerre du Golfe a également mis en évidence, et de façon très dramatique, la faiblesse de notre Mouvement. Dans cette situation de conflit entre deux pays membres de notre Mouvement, n'aurait-il pas été un exploit historique, si le respect de nos principes et le recours à nos bons offices avaient permis d'éviter la guerre entre deux pays frères ? Nous ne devons pas laisser les conflits entre pays membres dégénérer en une situation que les autres pourraient exploiter à leur propre fin.

A l'occasion du trentième anniversaire du Mouvement, nous devons réaffirmer notre attachement aux objectifs et aux principes que les fondateurs avaient si clairement formulés :

1. Respect de l'indépendance, de l'intégrité territoriale et de la souveraineté;
2. Non-agression;
3. Non-ingérence dans les affaires intérieures des nations;
4. Egalité et respect mutuel;
5. Droit de tous les peuples à l'autodétermination;
6. Désarmement général et complet;
7. Coexistence pacifique;
8. Coopération économique.

Excellences, nous voilà réunis et de nombreuses questions se posent. Pourrons-nous réussir dans les années 90 ce que nous avons raté dans les années 80 ? Notre Mouvement gardera-t-il son sens et sa force morale de façon à pouvoir exercer son influence dans les affaires mondiales ? Sommes-nous en mesure de résoudre nos problèmes, anciens et nouveaux ? Quelles nouvelles directions devons-nous prendre ? Quelles nouvelles stratégies devons-nous formuler pour répondre aux exigences du moment et, en tant que Mouvement, influencer efficacement le nouveau ordre mondial ?

Excellences, à l'intérieur des frontières nationales, on invoque souvent des principes moraux pour justifier l'autorité du gouvernement sur le peuple. Par contre, dans l'arène internationale, la notion selon laquelle «les nations sont

guidées par des intérêts» est utilisée pour miner l'adhésion aux principes, si bien que la puissance, qu'elle soit économique ou politique, devient la pierre angulaire des relations entre Etats.

Le Mouvement non aligné a pour mission de faire entendre dans le monde la voix des principes, par dessus celle des intérêts égoïstes. Ce n'est qu'ainsi qu'on pourra sauvegarder les intérêts de tous, en particulier des plus démunis.

Nous ne sous-estimons pas les vertus du travail et de la discipline, pas plus que l'esprit d'initiative auxquels les pays industrialisés doivent une part de leurs progrès. Cependant, les pays du Nord auront toujours des besoins que seuls les nôtres sont en mesure de satisfaire. Les pays non alignés et autres pays en développement sont pour le Nord d'importants partenaires commerciaux. Par exemple, nous absorbons environ 35 p. 100 des exportations des Etats-Unis. On estime que près d'un demi-million de personnes ont perdu leur travail aux Etats-Unis en raison des conditions qui ont régné dans le Sud dans les années 80. Il est important que le Sud soit prospère pour continuer d'absorber les productions du Nord. Les changements que nous souhaitons sont donc bénéfiques sur le long terme aux deux parties.

Excellences, une large majorité de l'humanité est représentée à cette Conférence. Nous n'avons nullement l'intention de provoquer le reste du monde, dans son ensemble ou en partie. Nous sommes ici pour tendre la main en signe d'amitié, de respect mutuel et de coopération. Voilà pourquoi nous demeurons attachés, en tant que membres du Mouvement des pays non alignés, à l'Organisation des Nations Unies et à ses idéaux, et pourquoi nous continuerons de jouer notre rôle dans les tentatives en cours pour la restructurer et la revivifier. Elle doit rester la tribune où tous les pays non alignés puissent faire entendre leur voix, dans l'unité, pour défendre les principes dans les relations internationales.

Cependant, on a vu se dessiner une tendance à restreindre et à limiter le rôle des pays du Mouvement au sein des Nations Unies. Le centre véritable de la prise de décisions s'est déplacé de l'Assemblée générale, où nous avons de l'influence, au Conseil de sécurité, où règne le veto des superpuissances.

Les institutions spécialisées des Nations Unies ont été marginalisées par les pressions financières en provenance du Nord. Même les affaires commerciales sont passées de la CNUCED au GATT, où notre influence est faible. Nous devons empêcher que les Nations Unies soient transformées en un simple instrument de politique étrangère au service d'une puissance ou d'un ensemble de puissances. A nous d'insister pour que la démocratie se pratique dans le cadre des Nations Unies, tout comme nous insistons sur la démocratisation progressive de la vie nationale.

Excellences, un autre secteur vital dans lequel nous devons agir de concert est celui de l'environnement. Les Nations Unies ont prévu

de tenir, l'année prochaine au Brésil, une Conférence sur l'environnement et le développement qui est censée dégager des mesures à même de fournir à tous un cadre de développement soutenable et de nous permettre de mettre un terme ensemble à la dégradation de l'environnement sur notre planète.

Je voudrais dire quelques mots sur l'ordre du jour de Rio de Janeiro. Les pays développés ont instauré un mode de vie basé sur la destruction de l'environnement chez eux et dans les territoires qu'ils dominaient. Des années de négligence et de complaisance en matière écologique, ainsi que de préoccupation exclusive pour une croissance industrielle rapide à n'importe quel coût ont mis la planète au bord du désastre. La Conférence de Toronto a souligné en 1988 que seuls les effets d'une conflagration mondiale nucléaire pourraient dépasser en gravité ceux du réchauffement de la planète.

Monsieur le président et chers délégués, nous en savons assez long sur notre environnement pour nous rendre compte qu'un pays relativement peu peuplé qui consomme à lui seul le sixième des ressources naturelles du monde ne peut pas attendre de tous les autres qu'ils vivent comme lui. En dehors du fait qu'il serait dépourvu de tout réalisme, un tel standard de vie condamnerait le monde entier à la destruction.

Des patrons de consommation qui mettent l'environnement de la planète en danger ont vu le jour dans les pays développés, et les médias internationaux se sont chargés de les présenter aux peuples des pays en développement comme l'idéal à atteindre.

Nous ne devons pas tomber dans le piège consistant à aspirer à un style de vie insoutenable. La raison nous dit que ce serait condamner nos enfants à un avenir stérile. Il est insensé de rester des témoins passifs, alors que quelques pays développés ignorent cette sagesse.

Dans les pays développés, beaucoup de gens ont pris à coeur ces préoccupations écologiques. Ils y constituent aujourd'hui une puissante force politique. Nous espérons qu'ils travailleront de concert avec nous dans cette tâche cruciale qui consiste à assurer un développement soutenable. Les écologistes de ces pays ne sont pas en conflit avec nous autres, pays en développement, qui partageons leurs principes, mais avec leurs gouvernements et leurs complexes industriels, responsables de la création d'un système qui détruit l'environnement.

Ce n'est pas nous qui ignorons les dommages causés aux ressources de nos nations. Nous avons toujours pensé que la Terre était notre Mère nourricière à tous et que tous les membres de la grande famille humaine devaient vivre en harmonie avec sa générosité. Ces délicats équilibres nous ont été enseignés il y a bien longtemps. Et il est assurément ironique que des nations qui oublièrent ou bousculèrent en d'autres temps ces équilibres, au point même de nier nos valeurs à nous, viennent maintenant nous réprimander à ce sujet.

Je suis sûr que votre réunion travaillera à l'élaboration d'une position commune en vue de la conférence de Rio.

Excellences, à la lumière de notre analyse et de nos objectifs, votre Conférence devrait tracer une stratégie commune et définir des lignes d'action conjointes, accompagnées de priorités nettement exprimées et d'échéances qui reflètent l'urgence de la situation.

Pour que tout ceci ne reste pas sans effet, il s'impose de créer des institutions capables d'harmoniser nos efforts de manière consistante. Notre Mouvement en est arrivé à ce point de son histoire où nous ne saurions livrer la coordination à l'effet du hasard. Comme dit le proverbe : «Aide-toi, le Ciel t'aidera.»

Messieurs les délégués, la collaboration et la coopération sont absolument vitales, à tous les niveaux, entre nos pays membres. Certains d'entre nous ont enregistré des progrès marquants dans l'agriculture, la médecine, la science, la technologie et l'industrie. Ces acquis doivent être mis à la disposition de tous les membres pour renforcer notre capacité de développement et de progrès au service de nos peuples.

Nous devons renforcer nos groupes économiques régionaux. Une bonne partie de notre nouvel agenda de travail doit être consacrée à une stratégie réaliste en matière de commerce et d'autres formes de coopération entre les membres du Mouvement. Il nous faut créer des institutions pour partager les expériences et l'information, en particulier dans les domaines de la science et de la technologie, ainsi que de la recherche-développement.

Penchantons-nous aussi sérieusement sur la question des investissements mutuels et sur celle d'une approche commune du développement économique et de la croissance. Sous-jacent à tout cela, il devrait y avoir entre nous davantage de familiarité, et les rencontres ne devraient pas s'effectuer seulement au niveau officiel, mais aussi, et surtout, au niveau des peuples. Les échanges d'informations et les liens culturels peuvent y contribuer substantiellement. Il serait très mauvais que nous ne connaissions les uns les autres qu'à travers la vision déformée des médias étrangers.

Messieurs les délégués, nous devons aussi apprendre à faire face à nos catastrophes, et tout spécialement aux problèmes des réfugiés et de la famine. Si modestes que soient nos ressources, nous devons être les premiers à franchir le seuil de nos nations

soeurs en détresse, à leur exprimer notre compassion et notre solidarité en ces heures douloureuses, à réagir de manière opportune.

Bon nombre de ces situations, particulièrement sur le continent africain, ont résulté de guerres civiles et d'autres conflits qui ont entraîné le déplacement de nombreuses populations : le Libéria, la Somalie, le Rwanda, le Soudan et l'Ethiopie en constituent autant d'exemples tragiques actuels.

Monsieur le président, le problème palestinien demeure un facteur d'instabilité fondamentale au Moyen-Orient. Les résolutions 242 et 338 des Nations Unies ont établi le droit du peuple palestinien à l'autodétermination, y compris son droit à l'établissement d'un Etat indépendant sur sa terre libérée. Ces résolutions impliquent à notre sens le retrait total d'Israël de tous les territoires palestiniens illégalement occupés. Or, Israël a installé des milliers d'immigrants sur le territoire palestinien et dans d'autres terres arabes confisquées. La répression brutale du soulèvement (Intifada) et la grossière violation du droit des Palestiniens à l'autodétermination, tel qu'il figure dans la Charte des Nations Unies, constituent un grave affront au monde entier.

Le peuple de la République arabe saharouie démocratique doit également jouir du droit à l'autodétermination sous supervision internationale.

Excellence, en dépit de l'évolution positive de la situation et des bonnes intentions affichées, l'apartheid persiste toujours. Son élimination officielle n'a pas été suivie des mesures et des programmes concrets nécessaires pour redresser les graves inégalités socio-économiques engendrées par les politiques passées. Un grand nombre de détenus politiques languissent toujours dans les prisons de Pretoria, alors que la masse africaine ne connaît encore que la pauvreté et les privations, et constamment en butte à la violence soutenue par l'Etat.

Cette situation se fait même sentir au delà des frontières de l'Afrique du Sud, dans les pays voisins, notamment au Mozambique. Nous devons insister pour que le gouvernement sud-africain adopte des mesures sérieuses de nature à lever tous les obstacles à des négociations sincères, conformément aux Déclarations d'Harare et de l'Assemblée générale des Nations Unies, en décembre 1989, sur l'Apartheid et ses conséquences destructrices en Afrique australe. Nous devons continuer d'exercer une pression toujours accrue sur le régime d'apartheid jusqu'à ce qu'il soit complètement démantelé.

Tout en saluant l'accord récent entre l'African National Congress et Inkatha, votre Conférence doit les exhorter, ainsi que les autres organisations anti-apartheid, à consentir tous les efforts afin que les négociations concernant l'avenir de l'Afrique du Sud puissent se dérouler, si non dans une atmosphère pacifique et constructive, du moins dans un climat de non-violence.

Excellences, nous notons avec satisfaction les efforts consentis par les deux Corée en vue de la la réconciliation nationale et de la réunification. Notre Mouvement se doit d'appuyer cette évolution et de se mettre à la disposition des deux pays frères dans leurs efforts pour atteindre ces buts louables.

Nous souhaiterions également soutenir fermement tous les efforts déployés sur le plan international pour régler les conflits régionaux actuels, notamment ceux qui ont eu des effets néfastes sur certains des pays membres frères, en l'occurrence l'Afghanistan, le Cambodge, Chypre et le Liban. Notre Mouvement doit soutenir à fond ces efforts.

Monsieur le président, supprimer la menace de la guerre nucléaire constitue une des tâches les plus urgentes de notre époque. Les arsenaux d'armes nucléaires, leur perfectionnement et les essais en cours constituent une menace qui préoccupe tous les Etats et tous les peuples. Aussi notre Mouvement ne cesse-t-il de préconiser un désarmement général et complet, sur les plans aussi bien nucléaire que classique, ainsi qu'une participation de la communauté internationale en général, et des Nations Unies en particulier, à toutes les négociations de désarmement.

Les mesures récentes de réduction des armes nucléaires et classiques, ainsi que les mesures partielles visant à éliminer les armes biologiques et chimiques, ne font que souligner le fait que la question du désarmement reste toujours inscrite à l'ordre du jour.

Notre Mouvement s'est toujours préoccupé du gaspillage de ressources que représente la course aux armements. L'émergence de la détente aidant, nous espérons que les ressources considérables qui deviendront maintenant disponibles seront alloués aux pays les plus démunis en vue de soutenir leurs efforts de développement.

Nul ne saurait nier que nous devons nous imposer une certaine discipline dans nos dépenses militaires afin de pouvoir disposer de davantage de ressources pour répondre aux aspirations essentielles de nos peuples. Les institutions de défense de nos pays doivent elles-mêmes être partie prenante de nos efforts de développement.

Excellences, on constate à présent qu'il est devenu à la mode dans les pays développés de nous imposer, comme l'une des conditions préalables à l'octroi d'une aide, l'instauration de réformes «démocratiques». L'appel à la démocratie est certes valable, puisque c'est là l'aspiration fondamentale de nos peuples, mais les pays développés reconnaissent-ils la réalité de la démocratie dans nos circonstances à nous, ou bien alors vont-ils nous obliger à adopter de simples formes, qui ont d'ailleurs évolué chez eux au gré de leurs expériences culturelles et historiques ?

Quant à nous, nous devons avoir le courage d'accepter nos lacunes, de forme et de fond, dans notre pratique de la démocratie. C'est à nous de redresser cette situation. En fin de compte, la pierre de touche de la démocratie est la volonté de nos peuples, de sorte que la démocratie n'a pas à nous être imposée par des pays ayant des circonstances différentes des nôtres. En effet une partie de la population de ces pays se demande à présent si ces formes spécifiques-là constituent la base même de la vraie démocratie.

La quête de la liberté, de la démocratie et du développement doit constituer une source d'inspiration pour tous nos peuples. Nous devons les intégrer à la prise de décision et garantir leur représentation et leur participation dans le cadre de nos normes et de nos pratiques culturelles. Nous devons être fiers de notre identité culturelle, la protéger contre toute attaque et manipulation.

Nous devons adopter des idéologies ouvertes et tolérantes mettant l'accent sur la fraternité, l'autosuffisance et la créativité. Nous devons être prêts à relever les défis à venir sans toutefois nous déraciner et sans perdre de vue notre engagement envers notre patrimoine culturel.

Monsieur le président, Excellences, une nouvelle ère est en train de surgir dans l'histoire. Nous y avons contribué. Nous devons être prêts et bien équipés pour jouer notre rôle dans la structuration de ce nouvel ordre. Les nations du Mouvement non aligné doivent veiller à ce qu'on leur accorde le respect qui leur est dû en tant que partenaires dans l'évolution de ce nouvel ordre mondial. Nous devons oeuvrer pour créer des conditions favorables à l'établissement de relations économiques justes et équitables, au respect de la souveraineté de toutes les nations, si petites soient-elles, à la légalité internationale et à la paix mondiale.

La suppression de la pauvreté et la mise en oeuvre d'un développement soutenable du monde doivent constituer l'axe de nos préoccupations.

Votre Conférence, honorables délégués, est une occasion unique de relancer notre Mouvement en vue de renforcer son rôle et de promouvoir sa contribution à la création d'un ordre mondial vraiment nouveau dans lequel les inégalités du système international feraient place à la justice, à la prospérité et à l'harmonie. Telles sont les aspirations des millions de personnes dans le monde. Encouragés par nos réalisations du passé et inspirés par la chance historique qui s'offre à nous, nous devons relever le défi.

En conformité avec nos impulsions religieuses et culturelles les plus sûres, munis de l'énergie et du sens de la justice de nos peuples, nous devons faire du Mouvement des pays non alignés une puissante force morale dans le monde d'aujourd'hui.

Ce Mouvement, Excellences, doit être la conscience du monde dans la défense des démunis et des moins privilégiés.

Excellences, mesdames et messieurs, même si j'aimerais prolonger mon discours, marcher la tête haute et être vraiment fier de notre dignité, je dois avouer que la probabilité que des millions de personnes soient encore menacées par la famine cette année sur ce continent, à la fois riche et pauvre, qui est le nôtre peut être démoralisante.

Ici, dans ce centre de conférences, sont réunis les représentants d'environ 3,5 milliards de personnes, dont à peu près 40 000 enfants âgés de moins de cinq ans mourront avant la fin de la journée, ce qui revient à 14,6 millions par an. 40 pour 100 de ces enfants meurent de malnutrition. Telle est l'une des multiples facettes de notre monde.

Bien que nous soyons conscients de ces problèmes, il y a sûrement un grand écart entre nos modes de vie personnelle et cette réalité pénible qui nous réunit ici.

Néanmoins, c'est à nous qu'incombe la responsabilité collective de trouver d'urgence des solutions viables à nos problèmes socio-économiques. Il nous incombe également le devoir de donner un sens concret à notre indépendance. Il y a quelques années, Kwame Nkrumah disait que l'indépendance du Ghana n'avait pas de sens à moins qu'elle ne fût liée à la libération totale du continent africain. Au terme de vingt à trente ans de libération quasi-totale, il devient de plus en plus évident que notre indépendance perdait toujours plus de sens à moins que nous n'adoptions une approche intégrée vis-à-vis de nos efforts économiques et de développement.

Mesdames et messieurs, si une troisième guerre mondiale éclatait, je suis convaincu qu'avec ces expériences vécues, s'il devait y avoir des survivants, ce serait sûrement nos peuples.

En dépit de ces difficultés, l'esprit de nos peuples reste toujours indomptable, comme viennent de le prouver les Black Starlets. Il est de notre devoir et de notre responsabilité d'orienter cet esprit de vue de sauvegarder nos peuples.

Mesdames et messieurs, si l'humanité reprenait un jour pleinement conscience du vrai sens de sa mission, notre époque (aujourd'hui), avec tant de pauvreté et de mort au milieu de tant de richesses aux mains de si peu de gens, serait considérée comme une époque primitive. Même si l'humanité faisait une percée, pourquoi déléguer à une autre génération la responsabilité morale de redresser cette situation ?

Jamais l'homme n'a réalisé des exploits technologiques aussi spectaculaires en négligeant autant l'aspect humain. Or, nous avons encore les moyens d'humaniser ces conquêtes technologiques. Nous n'avons devant nous l'alternative suivante : soit nous nous mettons sérieusement à la tâche, soit nous continuons dans la voie de la déshumanisation, alors que les pauvres et les démunis nourrissent l'espoir et prient pour une génération (de leaders) plus conscients.

Pour nous, chrétiens et autres croyants qui considérons le socialisme et le communisme comme une menace qui justifie l'accumulation de richesses par la force, cette excuse n'a plus sa raison d'être, maintenant que l'ennemi se meurt.

Le capitalisme ne peut que soit clouer son cercueil, soit lui sauver la face en adoptant des réformes, mais pas au moyen de slogans vides comme liberté, justice et démocratie, mais par des actes concrets qui puissent nous permettre de gérer librement nos ressources nous-mêmes et garantir des prix justes pour nos produits.